



# **RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS**

**de la zone spéciale de conservation  
TOURBIÈRE DU REY**

**FR7300877**

**Département de l'Aveyron**



*Décembre 2004*



# **DOCUMENT D'OBJECTIFS**

de la Zone spéciale de Conservation

« **TOURBIERE DU REY** »

**site FR7300877**

Réalisé par



Document de synthèse

Document validé en comité de pilotage le 25 novembre 2004



## **LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE LOCAL**

### **En qualité de Président**

- le Préfet de l'Aveyron ou son représentant

### **En qualité de représentants des services de l'Etat**

- le Directeur régional de l'Environnement
  - le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aveyron
  - le Directeur départemental de l'Equipement de l'Aveyron
  - le Chef du Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine
  - l'Ingénieur Subdivisionnaire de l'Industrie, des Mines et de l'Environnement
- ou leurs représentants respectifs.

### **En qualité de représentants des collectivités locales et territoriales**

- le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées
  - le Président du Conseil Général de l'Aveyron
  - le maire de Villeneuve
- ou leurs représentants respectifs

### **En qualité de représentants des organismes socio-professionnels**

- le Président de la Chambre de Métiers
  - le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rodez
  - le Président de la Chambre d'Agriculture
  - le Président de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Aveyron
  - le Chef du Service départemental de la Garderie de l'Office national de la Chasse et de la Faune sauvage
  - le Président de la Fédération départementale des Chasseurs
  - le Délégué du Conseil Supérieur de la Pêche
- ou leurs représentants respectifs

### **En qualité de représentants d'associations de loisirs et de protection de l'environnement**

- le Président du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Rouergue
  - le Délégué de la Ligue pour la Protection des Oiseaux en Aveyron
  - le Président de l'Association des Randonneurs
  - les représentants des propriétaires
- ou leurs représentants respectifs

Arrêté préfectoral n° 2002.00830 du 13 mai 2002

### **OPÉRATEUR LOCAL :**

SCOP SAGNE



## AVANT-PROPOS

Le document d'objectifs du site **FR 7300877 « TOURBIERE DU REY »** se présente sous forme de deux documents distincts :

Le **DOCUMENT DE SYNTHÈSE** : destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il résume les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation du site. Il est essentiellement composé de cartes, de tableaux et d'organigrammes.

Ce DOCUMENT DE SYNTHÈSE est envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il est également disponible sur le site Internet de la Direction régionale de l'Environnement de Midi-Pyrénées (<http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr/>)

Le **DOCUMENT DE COMPILATION** : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Il est constitué :

- du document de synthèse auquel s'ajoutent les compte-rendus des réunions de comités de pilotage et des groupes de travail, la liste des contacts, les éventuelles fiches d'entretien avec les partenaires, un exemplaire de chaque infos-sites, les modèles de fiches de prospection, les éventuels documents méthodologiques, des cartes plus précises, ... ;
- d'une annexe à part, rassemblant l'ensemble des cahiers des charges écrits pour les mesures de gestion identifiées pour le site FR7300877.

Ce DOCUMENT DE COMPILATION peut être consulté sur demande à la Direction régionale de l'Environnement de Midi-Pyrénées, dans les services de la Préfecture de l'Aveyron, à la Sous-Préfecture de Villefranche-de-Rouergue, et à la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aveyron.



# DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE FR7300877

## « TOURBIERE DU REY »

### SOMMAIRE

<b>1. Préambule :</b>	<b>3</b>
<b>2. Analyse de l'existant</b>	<b>5</b>
2.1. présentation géographique générale du site	5
2.2. Les activités humaines	9
2.2.1. Les acteurs identifiés	9
2.2.2. Les méthodes de consultation	17
2.2.3. Les résultats	18
2.3. Les habitats naturels	21
2.3.1. Cartographie des habitats	21
2.3.2. Synthèse statistique	23
2.3.3. Fiches habitats	29
<b>3. Les enjeux</b>	<b>41</b>
3.1. Conservation de la diversité des habitats de marais	41
3.1.1. Conservation des habitats de cladiaie et du vertigo	41
3.1.2. Gestion des habitats de roselières	41
3.1.3. Conservation des habitats de lisière	41
3.2. Maintien des conditions d'alimentation en eau du marais	42
<b>4. Les propositions</b>	<b>43</b>
4.1. Les objectifs	43
4.1.1. Les objectifs pour la conservation de la diversité des habitats de marais	43
4.1.2. Les objectifs pour le maintien des conditions d'alimentation en eau du marais	43
4.2. Les mesures	44
4.2.1. Les fiches actions	45
4.2.2. Tableau de synthèse des actions	81
<b>5. Table des illustrations</b>	<b>83</b>



## **1. PRÉAMBULE :**

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, grâce à la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué de :

zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 ;

et de zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs ». Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion site.

Ce document comporte un état des lieux naturaliste et humain du site et définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place. Il précise également les modalités de financement des mesures contractuelles.

C'est donc à partir du document d'objectifs que seront établis des contrats de gestion.

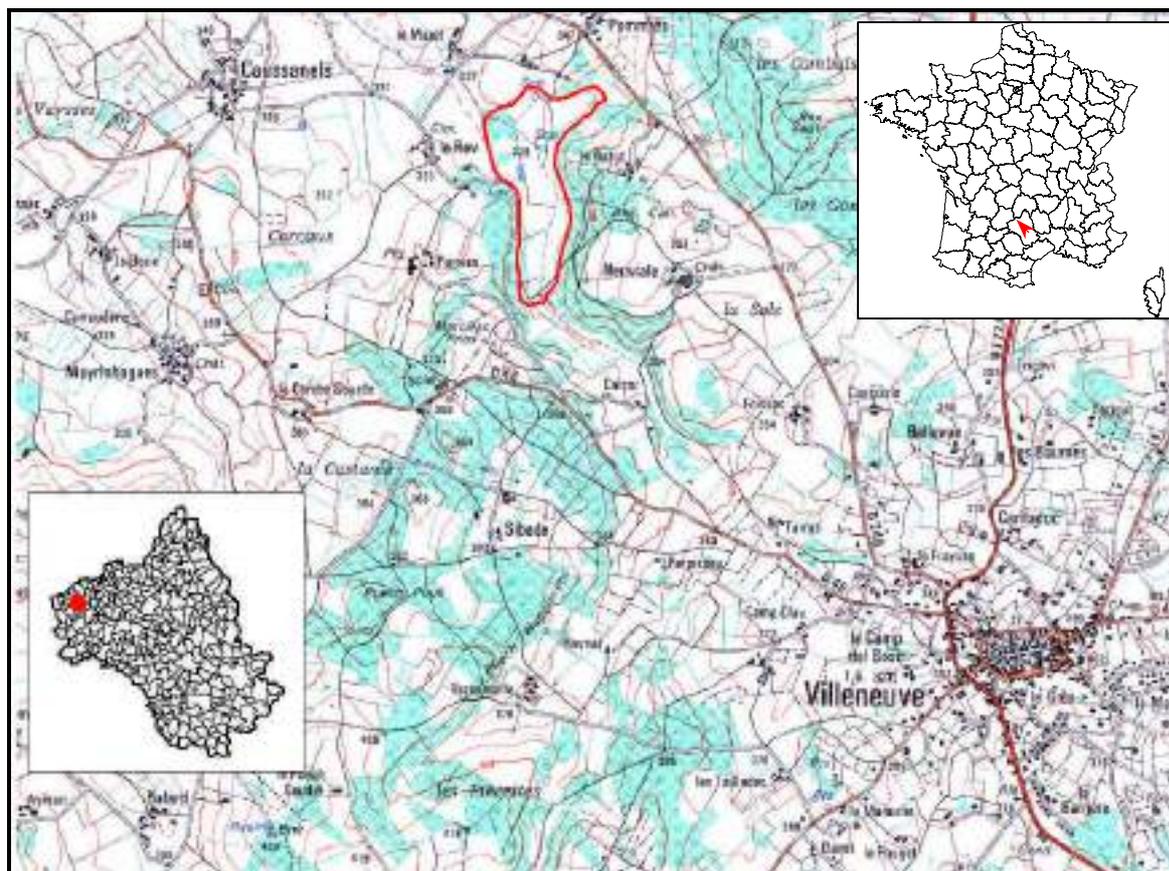
Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.



## 2. ANALYSE DE L'EXISTANT

### 2.1. PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE GÉNÉRALE DU SITE

Le site FR 7300877 Le marais du Rey est situé dans le nord ouest du département de l'Aveyron, sur la commune de Villeneuve d'Aveyron, au nord de Villefranche-de-Rouergue. Ce territoire est situé entre les causses du Quercy à l'Ouest et le Ségala à l'Est. Le marais est localisé sur le causse de Villeneuve.



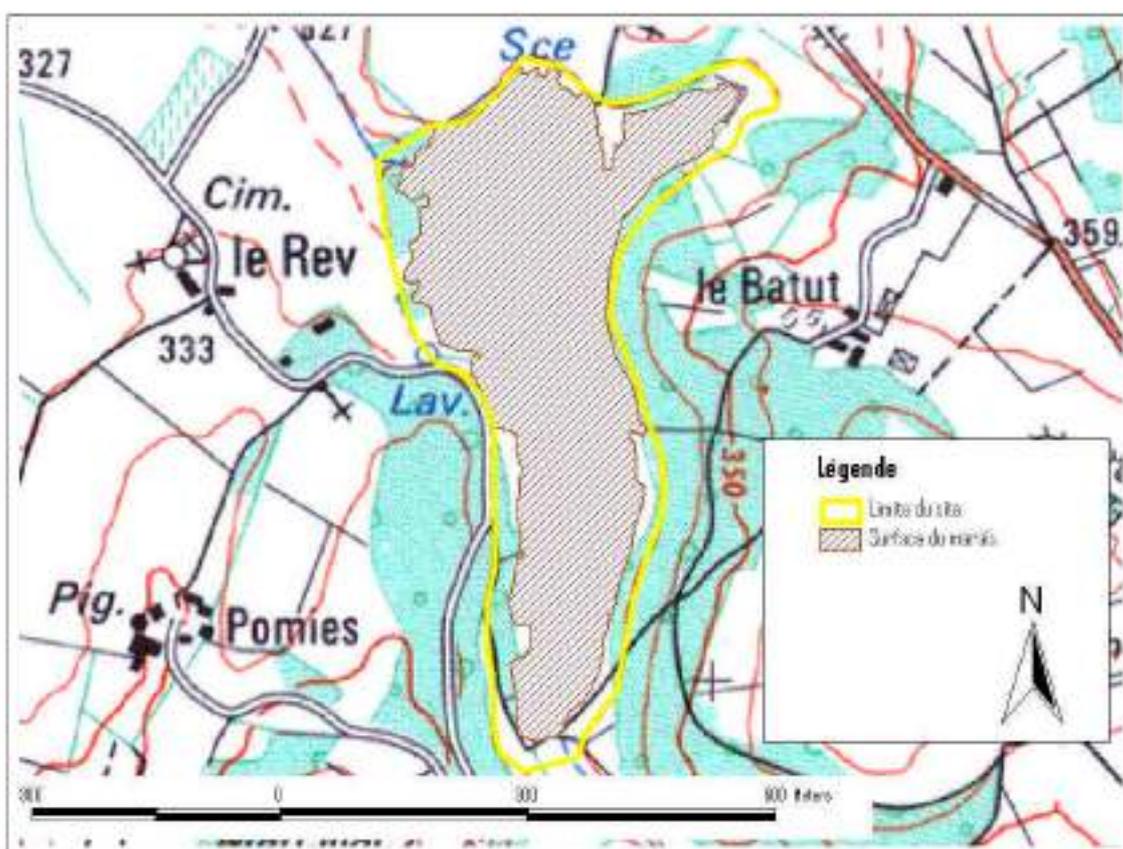
**carte 1 Localisation du site "Marais du Rey" carte IGN 2239 Est**

Le marais du Rey, ou dit encore marais de la « Rosière » depuis que l'inventaire ZNIEFF a été publié (1988), devrait en fait être appelé marais de la Rausière. C'est en effet le nom, avec cette orthographe, qu'il porte sur le cadastre, et c'est aussi sous le nom de « Raouzo-del-Rey.» que l'a décrit le Docteur Antoine BRAS dans son catalogue des plantes vasculaires du département de l'Aveyron en 1877. Il est étonnant de rapprocher cette toponymie avec celle d'une autre zone tourbeuse où poussent quelques roseaux : la tourbière de la Plaine des Rauzes. En occitan Raouzo et ses dérivés « Rauzes » ou « Rausière » se rapportent au roseau<sup>1</sup>, dit encore Phragmites australis !

<sup>1</sup> Le terme roseau vient du germanique raus

Le marais, d'une superficie de 14,43 hectares, s'étend en long sur une distance de 850 mètres, entre les hameaux de Le Rey et Pomiès à l'Ouest, et Le Batut et Neuviale à l'Est. Le site est essentiellement limité par les versants boisés des deux coteaux situés à l'Est et à l'Ouest. C'est la nature de l'hydromorphie du sol et donc de la couverture végétale spécifique, qui détermine la limite précise du marais.

Le site Natura 2000 englobe lui quelques espaces périphériques au marais pour une surface totale de 19,21 ha. .



**carte 2 Limite du site Natura 2000 et du marais**

Le marais de la Rausière est une zone humide continentale installée dans une dépression du causse de Villeneuve. Il est situé à une altitude de 330 mètres. L'alimentation en eau du marais provient essentiellement d'écoulements souterrains permis par le substrat calcaire. Le marais constitue une véritable zone de sources qui alimente un ruisseau qui parcourt environ 4 kilomètres vers le Nord-Ouest, avant de perdre ses eaux dans le sous sol au niveau d'une autre zone humide au moulin de Naudet en limite de la commune de Villeneuve.

Le marais de la Rausière est de type tourbière basse, dit encore bas-marais ou tourbière plate. Le marais est dit aussi « alcalin » du fait de la nature des eaux qui l'alimentent.

Document d'Objectifs du site FR7300877 « TOURBIERE DU REY »  
- Document de synthèse -

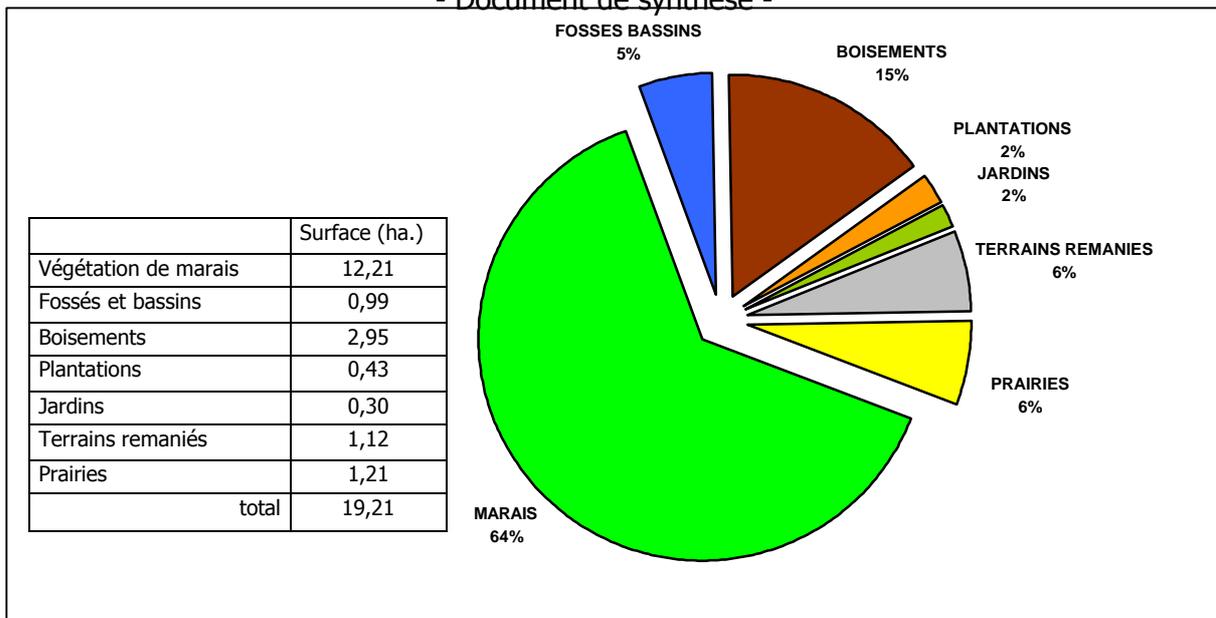
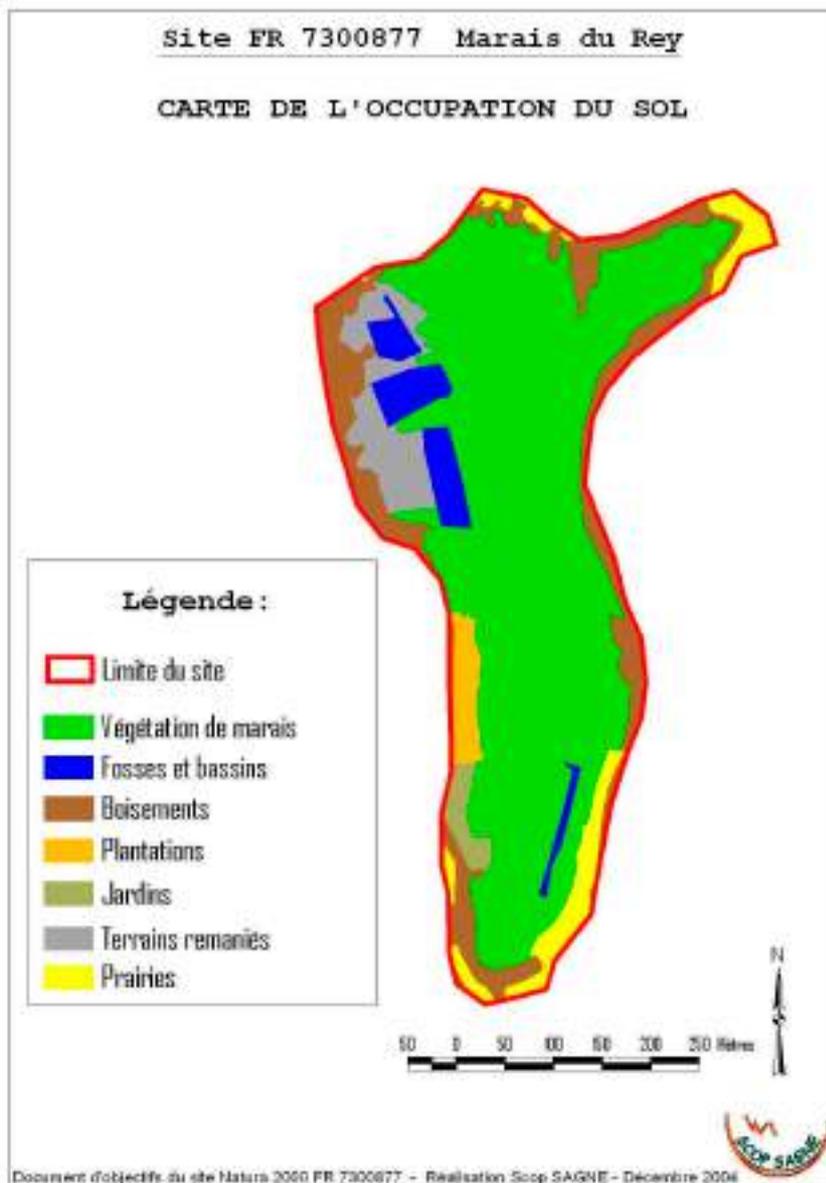


Figure 1 diagramme d'occupation du sol



carte 3 Carte de l'occupation du sol

Document d'Objectifs du site FR7300877 « TOURBIERE DU REY »  
- Document de synthèse -

Le marais est divisé en 44 parcelles, appartenant à 22 propriétaires ou usufruitiers différents. La grande majorité des parcelles composent le marais qui maintenant est voué à l'abandon. Certaines parcelles sont des prairies que l'on peut considérer hors des limites du marais au sens strict. D'autres parcelles possèdent encore un usage remarquable ; il s'agit de jardins potagers. Enfin en aval du site, une parcelle d'environ un hectare a fait l'objet d'une exploitation de la tourbe par extraction mécanique. Outre les bassins d'extraction de tourbe, on trouve aussi, un vaste chenal de cinq à six mètres de largeur pour presque 200 mètres de longueur. Le site est parcouru par un ruisseau et quelques fossés. En bord du marais, sur un talus se trouve une petite plantation de peupliers.

L'accès sur le site se fait à partir de la route communale n° 12 entre la RD n° 48 et le Rey. Un chemin carrossable conduit aux jardins potagers, il se poursuit vers l'amont du site par un chemin non carrossable, étroit et un peu envahi par la végétation. En aval du site au bord de la route communale n° 12, se situe un lavoir (1878) et un captage d'eau. A cet endroit est situé l'accès à la carrière.

Mis à part sur ses limites aval, le marais ne possède pas actuellement de clôtures en état.



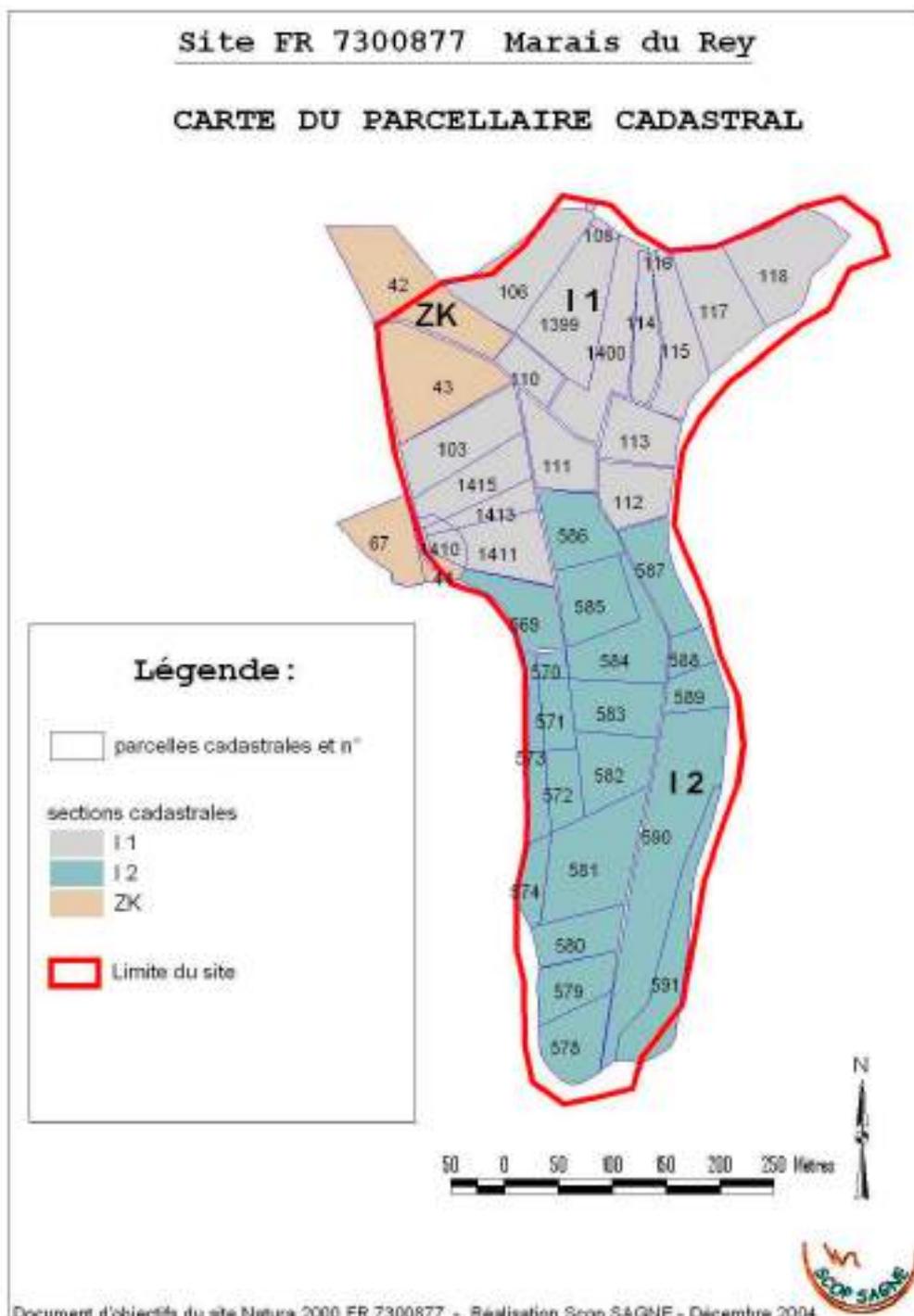
**cliché 1 Lavoir datant de 1878**

## 2.2. LES ACTIVITÉS HUMAINES

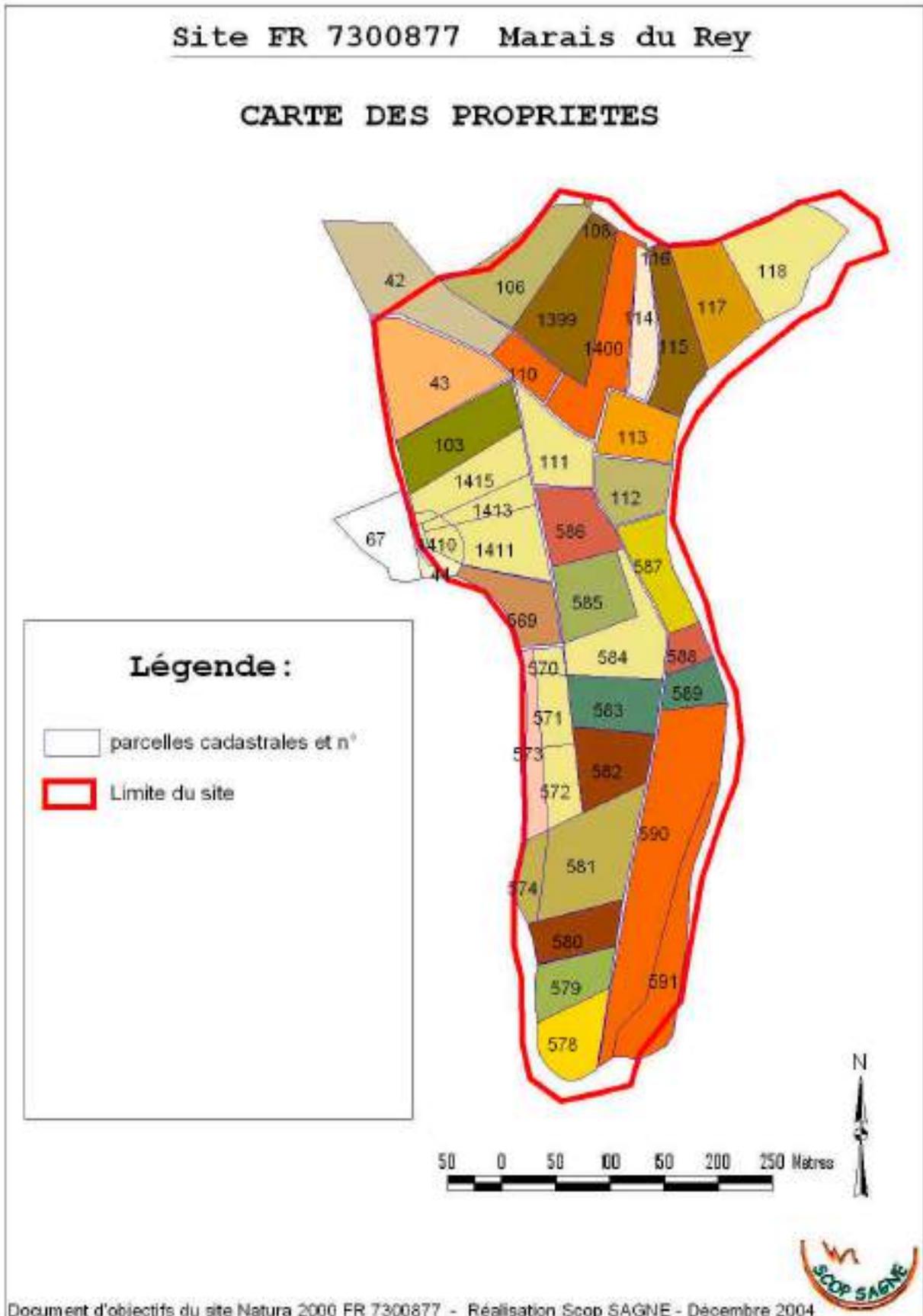
### 2.2.1. Les acteurs identifiés

Sur le site « Marais du Rey » ont été identifiés comme acteurs majeurs de la gestion du site :

- les propriétaires : 22 propriétaires pour 44 parcelles
- les élus locaux : maire et conseillers municipaux, conseiller général



carte 4 parcellaire cadastral



carte 5 carte des propriétés

Document d'Objectifs du site FR7300877 « TOURBIERE DU REY »  
 - Document de synthèse -

Lieu dit	section	parcelle	propriétaire	surface (ha)
Fontaine de la Reine	I 1	103	VAYSSE Pascal	0,59
Fontaine de la Reine	I 1	106	DELOUS	0,68
Fontaine de la Reine	I 1	107	PASCAL Thierry	0,01
Fontaine de la Reine	I 1	108	ROUGET Raymond	0,02
Fontaine de la Reine	I 1	110	CARLES Jean Claude	0,21
Fontaine de la Reine	I 1	111	GENEBRIERES Claude	0,41
Fontaine de la Reine	I 1	112	DELOUS	0,37
Fontaine de la Reine	I 1	113	DELFAULT Charles	0,38
Fontaine de la Reine	I 1	114	BESSOU Jacques	0,29
Fontaine de la Reine	I 1	115	ROUGET Raymond	0,50
Fontaine de la Reine	I 1	116	ROUGET Raymond	0,02
Fontaine de la Reine	I 1	117	GALY Gilberte	0,60
Fontaine de la Reine	I 1	118	GENEBRIERES Claude	0,74
Fontaine de la Reine	I 1	1399	ROUGET Raymond	0,78
Fontaine de la Reine	I 1	1400	CARLES Jean Claude	0,65
Fontaine de la Reine	I 1	1410	GENEBRIERES Claude	0,09
Fontaine de la Reine	I 1	1411	GENEBRIERES Claude	0,44
Fontaine de la Reine	I 1	1412	GENEBRIERES Claude	0,02
Fontaine de la Reine	I 1	1413	GENEBRIERES Claude	0,18
Fontaine de la Reine	I 1	1414	GENEBRIERES Claude	0,02
Fontaine de la Reine	I 1	1415	GENEBRIERES Claude	0,42
La Rausière	I 2	569	LAFON RAYGADE	0,42
La Rausière	I 2	570	GENEBRIERES Claude	0,07
La Rausière	I 2	571	GENEBRIERES Claude	0,20
La Rausière	I 2	572	GENEBRIERES Claude	0,22
La Rausière	I 2	573	BLANCHET Dominique	0,25
La Rausière	I 2	574	ARTOUS LAGARRIGUE	0,18
La Rausière	I 2	578	DELFAULT Jean-Pierre	0,42
La Rausière	I 2	579	BORREDON Christian	0,35
La Rausière	I 2	580	LAGARRIGUE CALMETTES	0,35
La Rausière	I 2	581	ARTOUS LAGARRIGUE	0,79
La Rausière	I 2	582	LAGARRIGUE CALMETTES	0,43
La Rausière	I 2	583	ALBENQUE CABRIT GOELZER	0,42
La Rausière	I 2	584	GENEBRIERES Claude	0,57
La Rausière	I 2	585	GUY Robert	0,51
La Rausière	I 2	586	ALBENQUE CABRIT	0,46
La Rausière	I 2	587	BESSOU Claude	0,42
La Rausière	I 2	588	ALBENQUE CABRIT	0,15
La Rausière	I 2	589	ALBENQUE CABRIT GOELZER	0,20
La Rausière	I 2	590	CARLES Jean Claude	1,52
La Rausière	I 2	591	CARLES Jean Claude	0,58
Le Rey Haut	ZK	42	DUMOULIN Pierre	0,91
Le Rey Haut	ZK	43	DUMOULIN Marguerite	0,82
Le Rey Haut	ZK	44	commune de Villeneuve	0,09

**Tableau 1 Table parcellaire**

Document d'Objectifs du site FR7300877 « TOURBIERE DU REY »  
 - Document de synthèse -

propriétaires	surface totale (ha)	nombre de parcelles
GENEBRIERES Claude	3,39	12
CARLES Jean Claude	2,97	4
ROUGET Raymond	1,32	4
DELOUS Paulette	1,05	2
ARTOUS LAGARRIGUE	0,97	2
DUMOULIN Pierre	0,91	1
DUMOULIN Marguerite	0,82	1
LAGARRIGUE CALMETTES	0,78	2
ALBENQUE CABRIT GOELZER	0,63	2
ALBENQUE CABRIT	0,61	2
GALY Gilberte	0,60	1
VAYSSE Pascal	0,59	1
GUY Robert	0,51	1
LAFON RAYGADE	0,42	1
BESSOU Claude	0,42	1
DELFAULT Jean-Pierre	0,42	1
DELFAULT Charles	0,38	1
BORREDON Christian	0,35	1
BESSOU Jacques	0,29	1
BLANCHET Dominique	0,25	1
commune de Villeneuve	0,09	1
PASCAL Thierry	0,01	1

**Tableau 2 Synthèse par propriétaire**

PRINCIPALES FAMILLES	surface totale (ha)	nombre de parcelles
autres propriétaires	6,02	14
GENEBRIERES	3,39	12
CARLES	2,97	4
CALMETTES/LAGARRIGUE	2,18	5
ROUGET	1,32	4
ALBENQUE CABRIT	1,23	4
DELOUS	1,05	2

**Tableau 3 Principaux propriétaires**

## 2.2.2. Les méthodes de consultation

### 2.2.2.1. les réunions d'information et de concertation

Compte tenu du nombre modeste de personnes (pour un site Natura 2000) concernées par le document d'objectifs, il a été souhaité dès la mise en œuvre du projet d'associer tous les propriétaires aux diverses réunions, ces réunions étant assimilées à des réunions de groupes de travail.

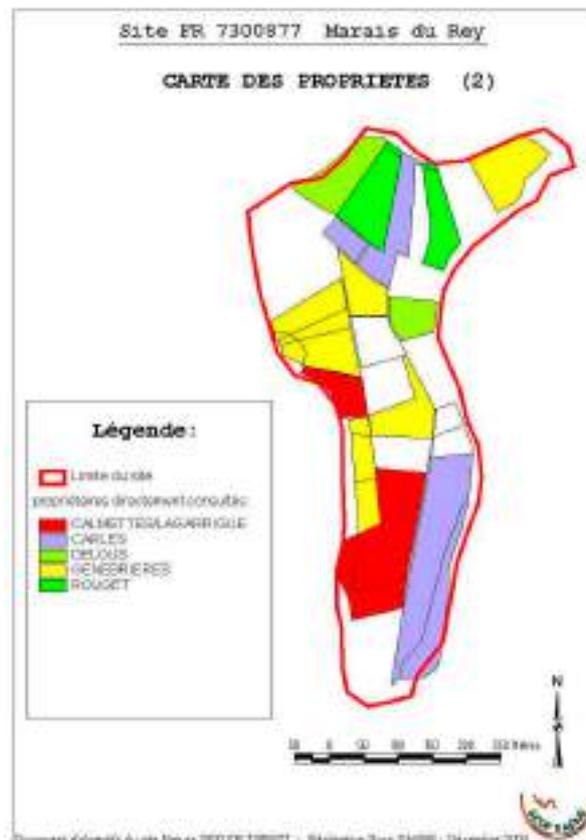
Liste des réunions :

- 12 mars 2002 : réunion préparatoire en mairie
- 4 avril 2002 : réunion publique : présentation du projet, de la démarche, des enjeux
- 3 juillet 2002 : premier comité de pilotage, présentation de la méthode, présentation de l'état des lieux pour le patrimoine naturel
- [phase d'enquêtes et de consultations individuelles]
- 5 octobre 2004: réunion de travail en Sous-Préfecture
- 25 novembre 2004 : deuxième comité de pilotage, présentation des actions

### 2.2.2.2. les consultations individuelles

Les principaux propriétaires et usagers ont été consultés (entretiens, échanges de courriers, conversations téléphoniques). Le but de ces consultations était de dresser l'état des lieux des usages du marais, et de proposer à ces différents acteurs les mesures possibles pour assurer la conservation des habitats. Les enjeux du site étant peu complexes et bien connus, il fut possible en un seul entretien d'approfondir la connaissance sur l'état du site et de connaître les motivations des usagers pour la mise en œuvre d'actions conservatoires.

Personnes consultées : famille Calmettes/Lagarrique, Mr C Genebrières, Mr JC Carles, famille Rouget, Mme P Delous, représentant à eux seuls près de 11 ha. du site, dont l'essentiel des surfaces d'intérêt communautaire.



carte 6 propriétés consultées

## 2.2.3. Les résultats

### 2.2.3.1. la situation agricole

Autrefois le marais était pâturé et fauché, la description qu'en fait le botaniste Antoine BRAS en 1877, ainsi que les témoignages récents l'attestent. Une petite activité d'exploitation des roseaux pour le rempaillage des chaises a même existé.

Actuellement l'activité de fauche a disparu, et le pâturage est occasionnel et limité à quelques parcelles au nord du site avec 4 à 5 chevaux Mérens et quelques moutons. Ce pâturage est par ailleurs une activité accessoire de l'exploitation (exploitation de Mr ROUGET).

Les parcelles du marais ne sont pas le support d'une activité économique agricole, à l'exception des bassins, dont certains servent de réservoir pour l'irrigation de terres voisines.

En bordure du marais, on notera au Sud-Est, une prairie de fauche (exploitation de Mr Carles). C'est le seul espace agricole entretenu qui jouxte directement les formations végétales du marais.



**cliché 2 Abandon du marais** : si en 1948, les limites de parcelles, les fossés étaient bien visibles, on ne les distingue plus cinquante ans plus tard. La végétation du marais s'est homogénéisée suite à l'abandon des pratiques de fauche et de pâturage.

### **2.2.3.2. la sylviculture**

La sylviculture est limitée à une parcelle de 0,4 ha. de peupliers située en bordure du marais, contre le talus sous la route communale n° 12. Cette plantation a une vocation économique très limitée.

Les bois qui bordent le marais sont des taillis de chênes pubescents. Certains sont exploités pour le bois de chauffage.

### **2.2.3.3. l'extraction de tourbe**

A partir de 1974, Monsieur GENEVRIERES entrepreneur de travaux public, a acquis des parcelles en vue d'y extraire la tourbe. Initialement sa démarche répondait à une demande locale en terre végétale.

Une autorisation d'ouverture de carrière a été accordée pour une durée de 30 ans à compter du 26 juillet 1982. Elle expire le 31 juillet 2012. L'exploitation a cessé en 1992.

L'exploitation se faisait en eau, à la pelle mécanique, sur une profondeur moyenne autorisée de 4 mètres. La production déclarée était en 1994 et 1995, respectivement de 3000, et 1200 tonnes. Le matériau autorisé à l'extraction est la tourbe brune, cependant la qualité physico-chimique du produit extrait ne semble pas correspondre aux normes de qualité AFNOR, ce qui pose un problème pour la commercialisation du produit. Il reste trois bassins de faibles dimensions, aux berges trop verticales malgré la remise en état du site après exploitation. Le sol des aires de stockage a été largement remanié, il y pousse une végétation mixte de plantes hygrophiles pionnières (*juncus bulbosus*, *juncus inflexus* p. ex.) et d'espèces rudérales.

Trois bassins représentant 8 700 m<sup>2</sup> de superficie ont été exploités. Les terrains remaniés en bordure des bassins représentent 11 200 m<sup>2</sup>.

Les deux bassins au nord, sont utilisés comme réservoir pour l'irrigation de cultures.

### **2.2.3.4. activités de loisirs**

#### Jardins potagers

On note la présence de jardins potagers en bordure du marais, vers l'amont sur une surface de 3 000 m<sup>2</sup>.

La pratique du jardinage familial en bordure de marais est une activité qui était assez répandue dans les secteurs à forte densité de marais. Elle peut être néfaste lorsque l'activité est trop étendue et intensive, mais dans le cas présent, à condition qu'il n'y ait pas d'extension du potager, cette activité a très peu d'impact sur le fonctionnement et la qualité du marais.

Notons que traditionnellement autrefois, le cresson poussant dans le marais faisait l'objet d'un commerce local.

#### Chasse

Le marais constitue un parcours de chasse apprécié.

L'homogénéisation de la végétation du fait de l'abandon des pratiques d'entretien peut nuire aux qualités cynégétiques du site.

#### Projet touristique

Dans les années 60, la municipalité de l'époque avait eu un projet de création de plan d'eau à vocation touristique. Le projet ne fut jamais mené à bout.

### 2.2.3.5. le feu du marais

Assez régulièrement, le marais est l'objet des flammes. Pratique d'entretien de l'espace, accident, ou acte de vandalisme ? Aucune information précise ne peut être collectée à ce sujet.

Qu'il soit intentionnel ou accidentel, le feu a des conséquences non négligeables sur la qualité du site :

☒ libération rapide d'éléments minéraux (cendres), eutrophisation du milieu, or les habitats tourbeux nécessitent des milieux peu riches, même en marais alcalin. Il y a donc risque de disparition de certains habitats parmi les plus intéressants.

☒ développement de quelques espèces pyrophytes (phragmite ...) qui vont dominer la végétation. Il y a donc risque d'appauvrissement en espèces et de banalisation du milieu.

☒ catastrophe écologique momentanée au niveau des espèces animales (surtout les invertébrés) qui vont être détruites par le passage du feu. Le mollusque *Vertigo moulinsiana* y est particulièrement fragile.



**cliché 3 roselière après le passage du feu – avril 2002**

## **2.3. LES HABITATS NATURELS**

### **2.3.1. Cartographie des habitats**

#### **2.3.1.1. Protocole**

La cartographie des habitats naturels a été effectuée par prospection de terrain lors du printemps et de l'été 2002.

Les observations de terrain ont été complétées par la photo interprétation.

La cartographie a été dressée selon une typologie conforme à la typologie Corine biotope (couche « habitats.shp »). Lorsque les habitats formaient des mosaïques, des combinaisons de codes Corine biotope ont été créées.

La typologie Corine biotope a été mise en relation avec la codification des habitats Natura 2000, ainsi qu'avec une typologie d'occupation du sol plus générale. (Voir le tableau n°4)

L'habitat d'espèce du *Vertigo moulinsiana* a fait l'objet d'une étude sur le site confiée à Alain BERTRAND dans le cadre de ce document d'objectifs en 2002. L'intégralité de cette étude est disponible dans le document de compilation.

La totalité de la surface du site a été cartographiée. La surface minimale de cartographie est de l'ordre d' 1/2 hectare. Les espaces d'intérêts communautaire ont été décrits avec le niveau de précision imposé par le manuel d'interprétation des habitats d'intérêts communautaires, les autres espaces avec la typologie d'occupation du sol d'un niveau de précision généralement moindre. Cette dernière est suffisante pour permettre une relation avec les habitats d'espèces.

La description de chaque habitat d'intérêt communautaire est faite au paragraphe « fiches habitats ».

**TPOLOGIE DES HABITATS NATURELS ET D'OCCUPATION DU SOL :**

1	2	3	4	5	6	7
1	11	Marais	Roselieres	7210-1	53.11 x 54.26 x 51.2 x 37.31 x 37.1 x 53.5 x 53.3	PR
1	12	Marais	Cladiaie	7210-1	53.3	PR
1	13	Marais	Caricaie		53.21	NC
1	14	Marais	Mégaphorbiaie	6430-1	37.1	IC
1	15	Marais	Bois humides	91E0	44.3	PR
2	21	Boisement	Bois à chêne pubescent		41.7	NC
2	22	Boisement	Haie, bosquet		84	NC
3	31	Prairies et cultures	Prairies		81	NC
3	32	Prairies et cultures	Cultures		82	NC
4	41	Formations artificielles	Fosses et bassins		89.22	NC
4	42	Formations artificielles	Terrains remaniés		87.2	NC
4	43	Formations artificielles	Jardins		85.32	NC
4	44	Formations artificielles	Plantations		83.3211	NC

**Tableau 4 Typologie des habitats naturels cartographiés**

- 1**-code typologie de rang 1
- 2**-code typologie de rang 2
- 3**-libellé typologie de rang 1
- 4**-libellé typologie de rang 2
- 5**-code Natura 2000
- 6**-codes Corine biotope (combinaisons de codes pour des habitats en mosaïques)
- 7**-intérêt communautaire (IC) ; prioritaire (PR) ; sans intérêt communautaire (NC)

**2.3.1.2. Nature des données numérisées**

Les couvertures cartographiques ont été numérisées sous logiciel Arcview. Les fichiers cartographiant les milieux naturels (habitats\_rey.shp) ont été complétés par la numérisation du cadastre (cadastre.shp) et des objectifs de gestion (gestion.shp).

<b>nom des fichiers</b>	<b>contenu</b>	<b>format</b>
habitats_rey.shp	occupation du sol selon la typologie Corine biotope	polygones
cadastre.shp	parcelles cadastrales, propriétaires, exploitants	polygones
gestion.shp	objectifs de gestion à moyen terme dans le cadre du doc ob	polygones

**Tableau 5 Liste des fichiers cartographiques**

Voir la description complète des fichiers numérisés originaux dans le document de compilation.

## 2.3.2. Synthèse statistique

1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	11	Marais	Roselieres	7210-1	53.11 x 54.26 x 51.2 x 37.31 x 37.1 x 53.5 x 53.3	IP	7,94	41,31%
1	12	Marais	Cladiaie	7210-1	53.3	IP	2,10	10,92%
1	13	Marais	Caricaie		53.21	NC	0,32	1,65%
1	14	Marais	Mégaphorbiaie	6430-1	37.1	IC	0,59	3,05%
1	15	Marais	Bois humides	91E0	44.3	IP	1,27	6,60%
2	21	Boisement	Bois à chêne pubescent		41.7	NC	2,62	13,64%
2	22	Boisement	Haie, bosquet		84	NC	0,33	1,73%
3	31	Prairies et cultures	Prairies		81	NC	1,21	6,30%
3	32	Prairies et cultures	Cultures		82	NC	0,003	0,02%
4	41	Formations artificielles	Fosses et bassins		89.22	NC	0,99	5,14%
4	42	Formations artificielles	Terrains remaniés		87.2	NC	1,12	5,84%
4	43	Formations artificielles	Jardins		85.32	NC	0,30	1,59%
4	44	Formations artificielles	Plantations		83.3211	NC	0,43	2,22%
surface totale							19,22	100,00%

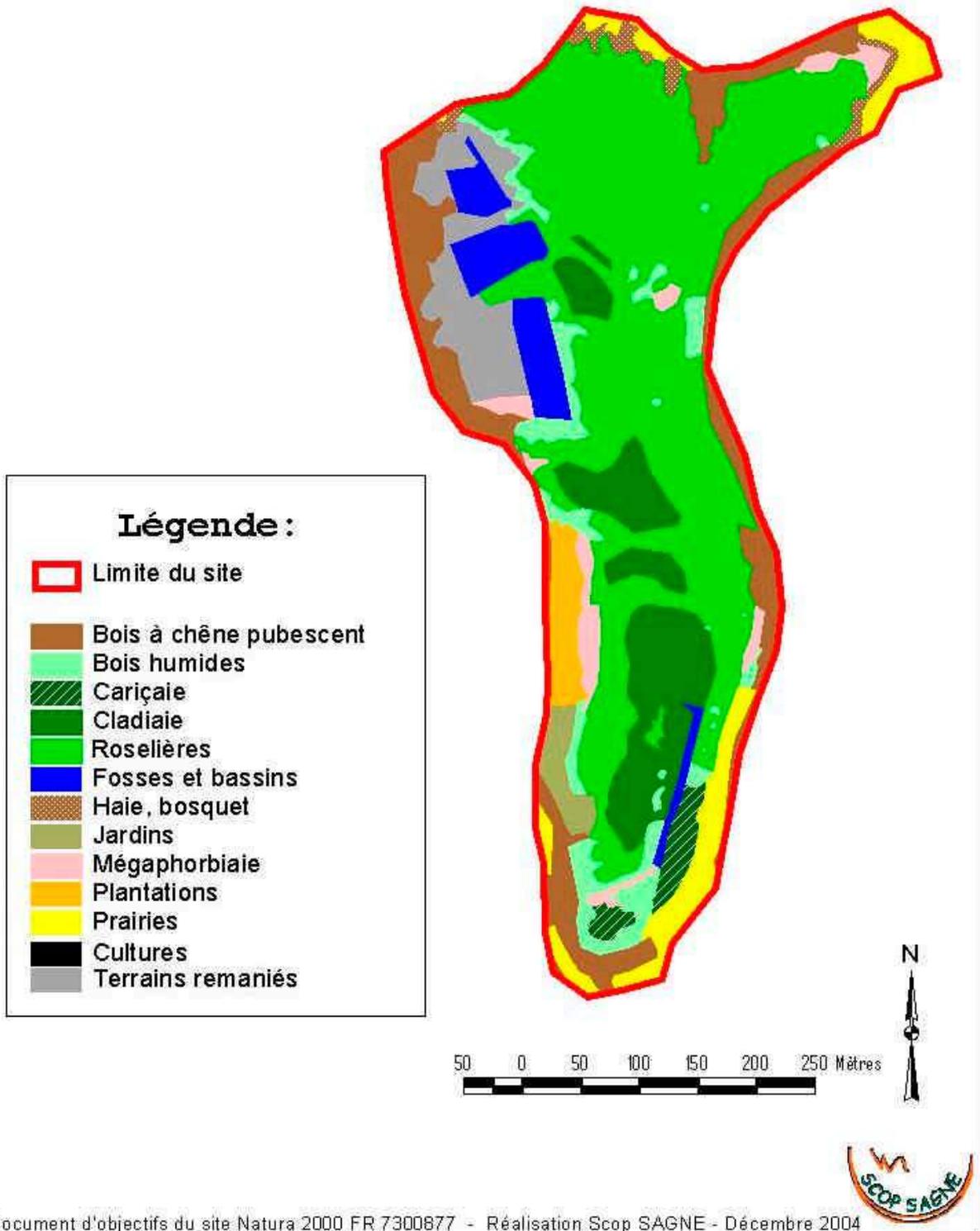
**Tableau 6 Synthèse de la table de la couche cartographique « habitats\_rey.shp »**

### Légende :

- 1**-code typologie de rang 1
- 2**-code typologie de rang 2
- 3**-libellé typologie de rang 1
- 4**-libellé typologie de rang 2
- 5**-code Natura 2000
- 6**-codes Corine biotope (combinaisons de codes pour des habitats en mosaïques)
- 7**-intérêt communautaire (IC) ; prioritaire (PR) ; sans intérêt communautaire (NC)
- 8**-surface totale exprimée en hectares
- 9**-%de surface / au site

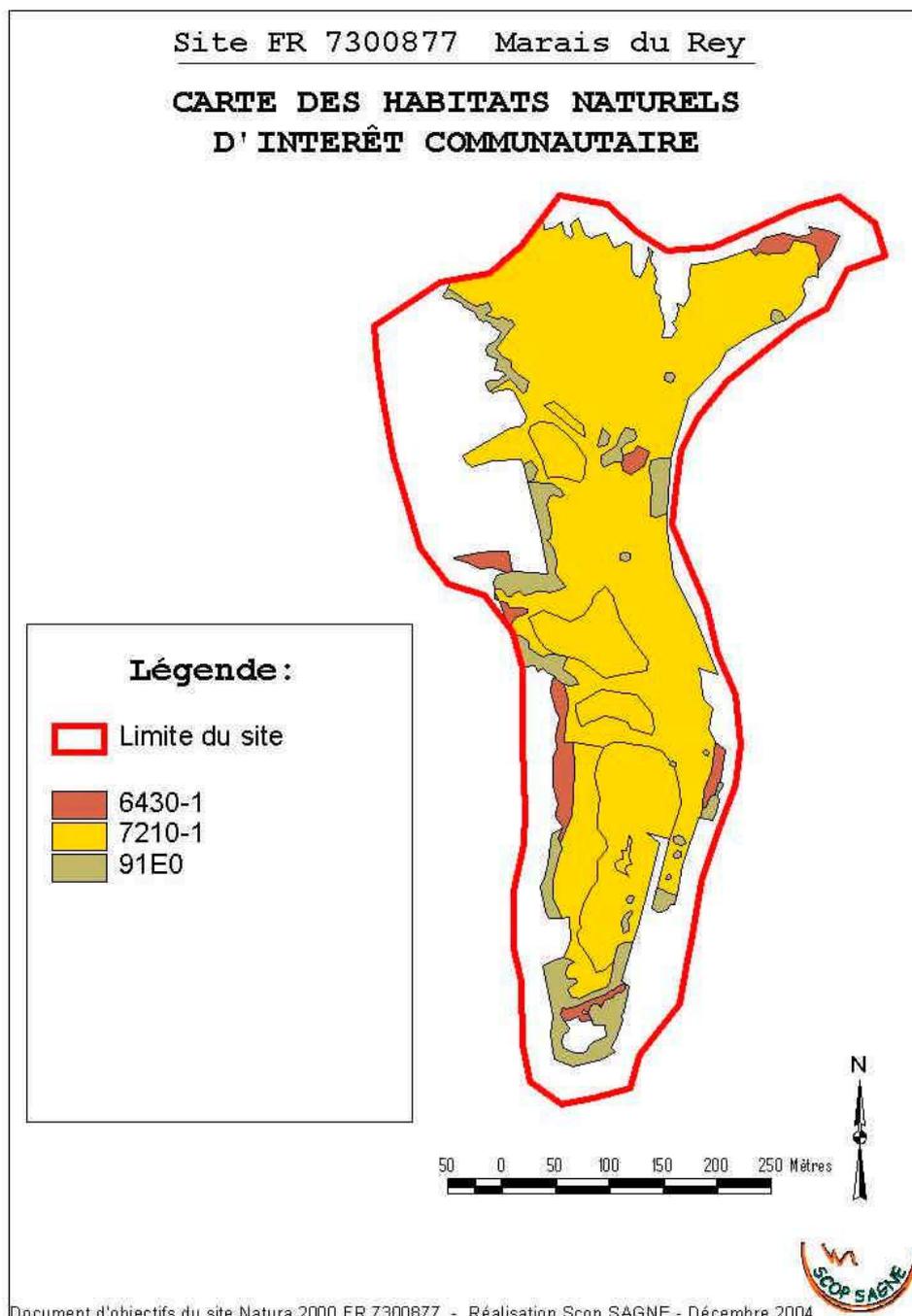
Site FR 7300877 Marais du Rey

**CARTE DES HABITATS NATURELS**



carte 7 Carte des habitats naturels

**DISTRIBUTION DES HABITATS NATURELS D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE**



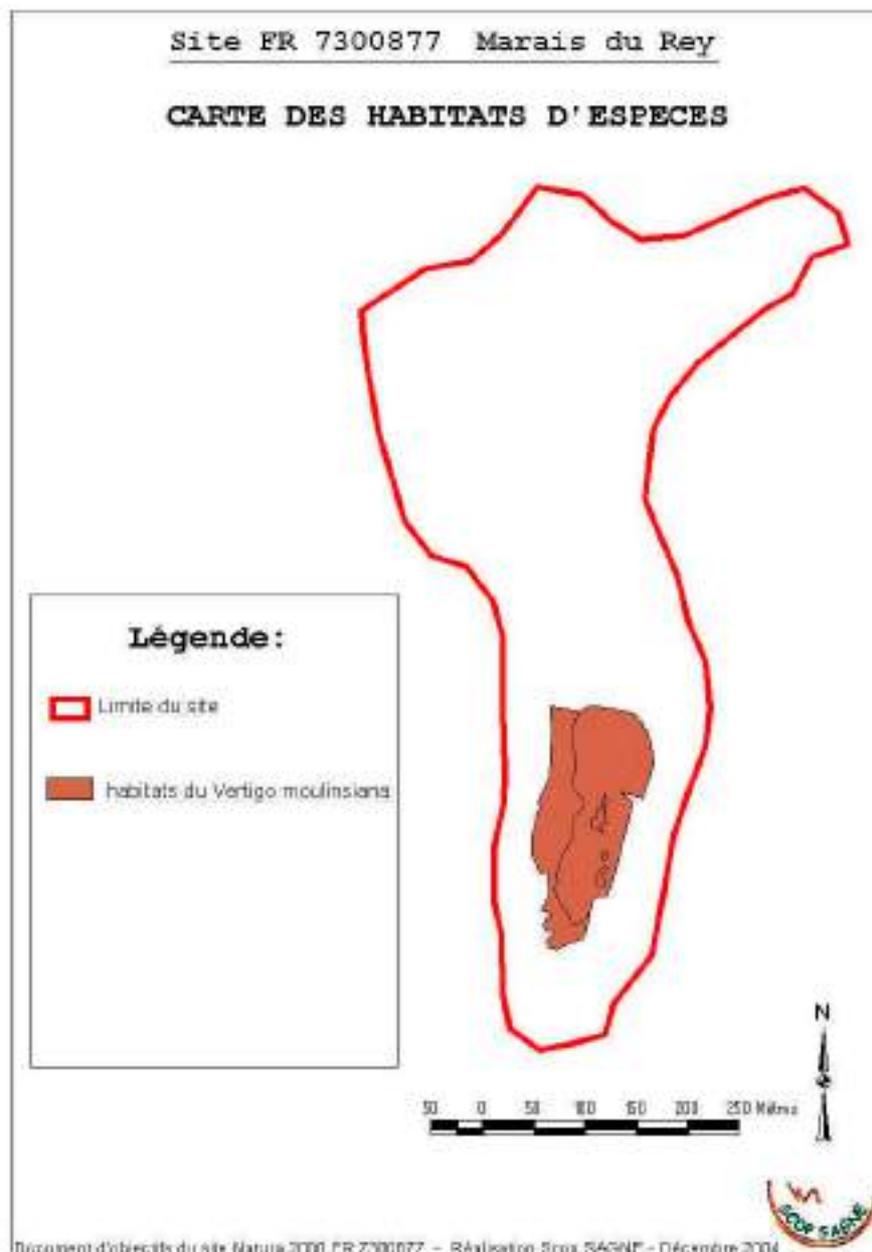
**carte 8 Distribution des habitats naturels d'intérêt communautaire**

3 types d'habitats naturels identifiés représentant 11,9 ha. dont 11,31 ha. d'intérêt communautaire prioritaire, soit respectivement 61,9% et 58,8% de la surface du site.

Nom de l'habitat	Code Natura 2000	Code Corine biotope	Statut*	Surface (ha)
Végétation à Marsique	7210-1	53.11 x 54.26 x 51.2 x 37.31 x 37.1 x 53.5 x 53.3	PR	10,04
<b>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires</b>	6430-1	37.1	IC	0,59
Forêts alluviales résiduelles ( <i>Alnion glutinosae-incanae</i> )	91E0	44.3	PR	1,27

\* IC : Intérêt communautaire ; PR : Intérêt communautaire prioritaire

**DISTRIBUTION DES HABITATS D'ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE**



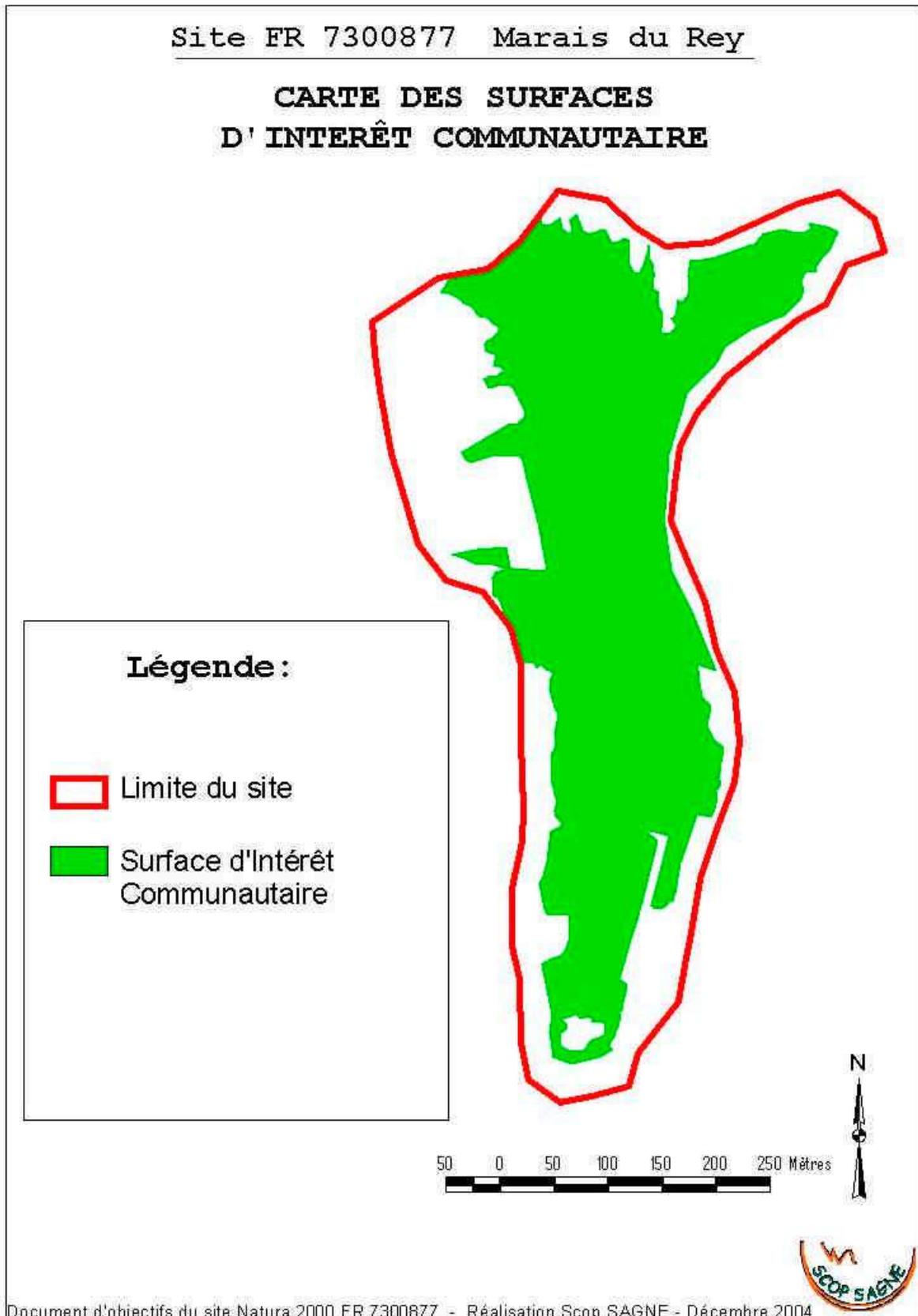
**carte 9 Distribution des habitats d'espèces d'intérêt communautaire**

1 espèce dont les habitats sont d'intérêt communautaire. La surface des habitats concernés sur le site représente 1,88 ha., dont la totalité est déjà d'intérêt communautaire au titre des habitats naturels.

Nom de l'espèce	Code Natura 2000	Habitats concernés	Statut*
<b>Habitats des espèces liées au marais</b>			
<i>Vertigo moulinsiana</i> (Dupuy, 1849)	1016	Cladiales Roselières Cariçaies	IC

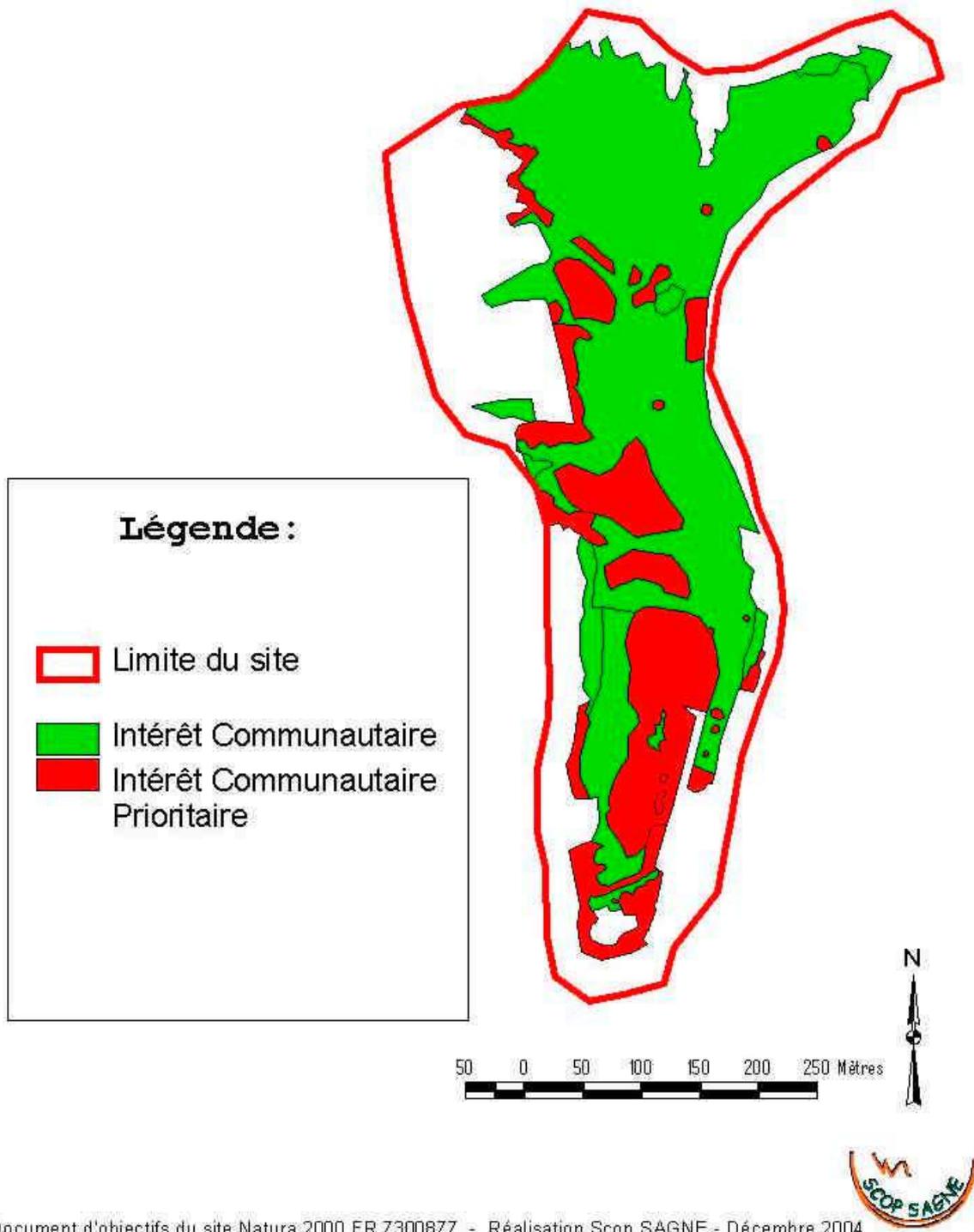
\*IC : Intérêt communautaire ; PR : Intérêt communautaire prioritaire

**carte 10 Carte des surfaces d'intérêt communautaire**



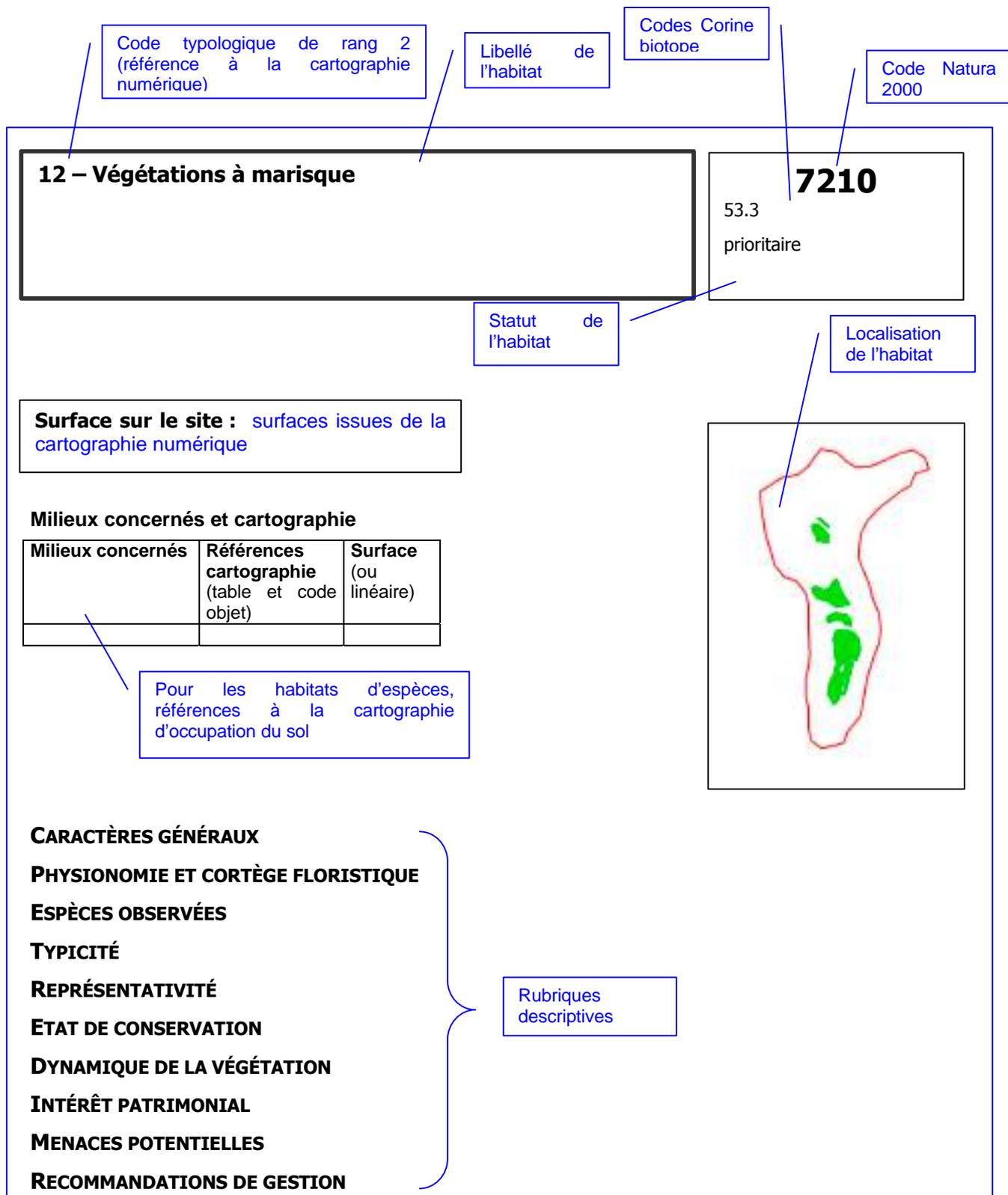
Site FR 7300877 Marais du Rey

**CARTE DES HABITATS NATURELS  
D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE (2)**



## 2.3.3. Fiches habitats

### 2.3.3.1. Guide de lecture des fiches Habitats





### 2.3.3.2. Les habitats naturels

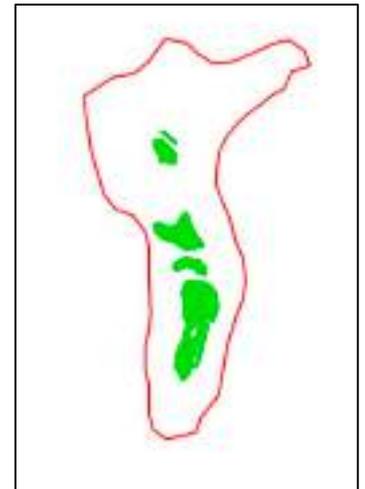
#### 12 – Végétations à marisque ou Cladiaies

**7210-1**

53.3

prioritaire

Surface sur le site : 2,10 ha. 10,9% du site



#### CARACTÈRES GÉNÉRAUX

La cladiaie est une formation dominée par *Cladium mariscus*, le marisque, une cypéacée cespiteuse au feuillage très rude. Cette espèce est très rare dans la région Midi-Pyrénées.

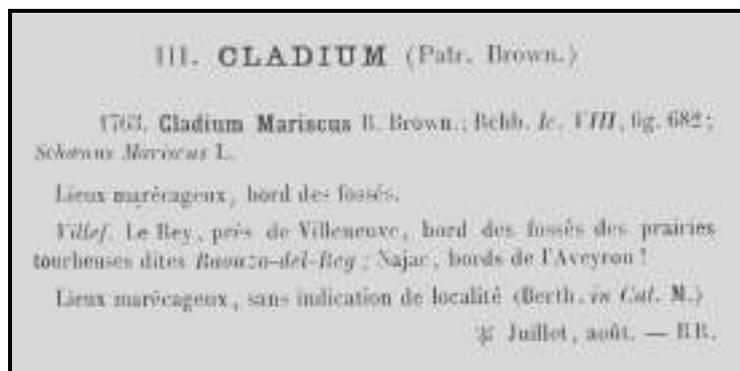


Figure 2 extrait du « Catalogue des plantes vasculaires de l'Aveyron » Antoine BRAS-1877

#### PHYSIONOMIE ET CORTÈGE FLORISTIQUE

Cladiaie terrestre, dense et monospécifique, se développant sur un sol tourbeux très humide, rarement asséché en surface.

Dans cette partie du marais, le *cladium* est largement dominant et la formation est quasiment monospécifique, mis à part sur ses marges en contact avec la phragmitaie. Le *cladium* développe une abondante litière.

Espèces observées

Relevés phytosociologiques	1	2	3
Surface du relevé (m <sup>2</sup> )	25	50	50
Recouvrement strate herbacée	100	100	100
Hauteur strate herbacée	140	160	120
Recouvrement strate muscinale	0	0	0
<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl	5.5	5.5	5.5
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steudel	+		
<i>Galium uliginosum</i> L.	+		
<i>Lythrum salicaria</i> L.	+		
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	+	+	

**TYPICITÉ**

L'habitat observé semble typique des cladiaies terrestres denses.

**REPRÉSENTATIVITÉ**

L'habitat représente 1/10 de la surface du marais dans un état favorable de conservation et de fonctionnalité.

**ÉTAT DE CONSERVATION**

Désordres liés aux incendies (combustion de la litière).

**DYNAMIQUE DE LA VÉGÉTATION**

Dynamique progressive suite à l'abandon des pratiques d'entretien du marais. Au XIXe siècle Antoine BRAS localisait l'espèce uniquement au bord des fossés du marais. Ces secteurs étaient probablement non fauchés, non broutés et proche de la nappe d'eau. Actuellement la population dense semble stable.

**INTÉRÊT PATRIMONIAL**

La région Midi-Pyrénées ne compte que quatre populations importantes à *Cladium mariscus* connues à ce jour. L'une est située sur la tourbière du lac de Lourdes (Hautes-Pyrénées) et les deux autres dans le Lot au marais de St Cirq Madelon (en partie en Dordogne) et au marais de Mayrhinac-Lentour. On connaît aussi deux petites stations de la plante en Haute-Garonne (Lac de St Pé d'Ardet et Tourbière de Barbazan sur quelques dizaines de m<sup>2</sup>).

Seuls les sites du lac de Lourdes et du Rey sont inclus dans le réseau Natura 2000.

Intérêt patrimonial très fort du fait de la rareté de cette formation dans la région Midi-Pyrénées. De plus, cet habitat accueille le mollusque *Vertigo moulinsiana* (annexe II de la directive habitats).

**MENACES POTENTIELLES**

Les incendies ainsi qu'un assèchement du sol par abaissement de la nappe d'eau.

**RECOMMANDATIONS DE GESTION**

Limiter les incendies, maintenir les niveaux d'eau. Du fait de l'apparente stabilité de la population, aucune intervention de type fauche ou autre sur la végétation n'est nécessaire.

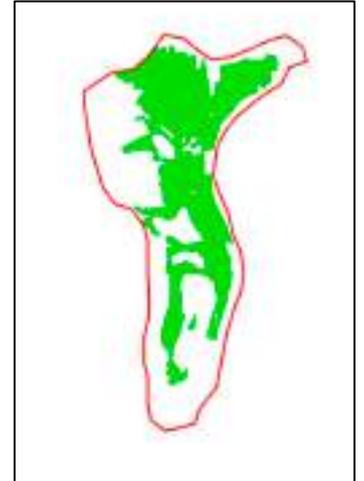
**11 – Roselières**

**7210-1**

53.11 x 54.26 x 51.2 x  
37.31 x 37.1 x 53.5 x 53.3

prioritaire

Surface sur le site : 7,94 ha. 41,3 % du site



**CARACTÈRES GÉNÉRAUX**

La roselière est la formation dominante du marais. Elle est essentiellement composée par la végétation du roseau commun *Phragmites australis* (code Cor. Biot. 53.11). Sur ce marais, la roselière est en contact ou colonise d'autres habitats de sols tourbeux. La roselière est également colonisée par des *cladium* d'une façon éparse, ainsi que par des ligneux.

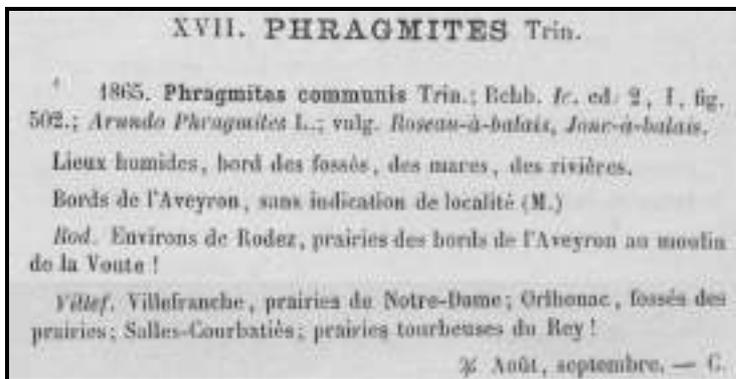


Figure 3 extrait du « Catalogue des plantes vasculaires de l'Aveyron » Antoine BRAS 1877

**PHYSIONOMIE ET CORTÈGE FLORISTIQUE**

Formation dominée par *Phragmites australis*, accompagnée de *Lythrum salicaria*, *Lysimachia vulgaris*, *Molinia caerulea*, *Potentilla erecta* (L.) Rauschel, *Parnassia palustris* L., *Scorzonera humilis*, *Galium uliginosum* L., *Cladium mariscus* (L.) Pohl, *Carex nigra* (L.) Reichard., *Juncus effusus* L.

**TYPICITÉ**

Habitat très dynamique, formant plusieurs faciès difficiles à identifier.

## ESPÈCES OBSERVÉES

Relevés phytosociologiques	4	5	6
Surface du relevé (m <sup>2</sup> )	100	140	100
Recouvrement strate herbacée	100	90	100
Hauteur strate herbacée	180	200	190
Recouvrement strate muscinale	-	5	-
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steudel	4.5	3.4	4.4
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench	1.1	+	
<i>Galium uliginosum</i> L.	1.1		
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	+	+	
<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl		+	
<b>Autres espèces observées dans cette formation</b>			
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rauschel	+		
<i>Juncus bulbosus</i> L.			+
<i>Salix aurita</i> L.			+
<i>Frangula alnus</i> Miller			+
<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard	+		

## REPRÉSENTATIVITÉ

Formation dominante qui occupe plus de 40 % du site.

## ETAT DE CONSERVATION

Désordres liés aux incendies (combustion de la litière).

## DYNAMIQUE DE LA VÉGÉTATION

C'est une formation en pleine évolution qui tend à coloniser les autres formations. C'est pourquoi au sein de la roselière on peut rencontrer le cortège floristique de divers autres habitats, comme les formations de tourbières alcalines à *Carex nigra* (cor. Biot. 54.26), les moliniaies (cor. Biot. 51.2 et 37.31), les communautés à reine des prés (cor. Biot. 37.1), les jonçaises (cor. Biot. 53.5) et la cladiaie (53.3). La cladiaie elle, semble coloniser la roselière dans les secteurs où la nappe d'eau est la plus constante. La roselière peut s'installer sur des sols dont l'inondation peut être réduite à une partie de l'année, ou permanente.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL

Les roselières sur sols tourbeux s'étendant sur plusieurs hectares sont très rares en Midi-Pyrénées. Cette formation constitue de plus un biotope original pour l'avifaune. Cependant, on notera que le développement de la roselière s'est fait au détriment d'habitats de sols tourbeux possédant une végétation moins haute, plus variée, qui abritait des espèces d'intérêt patrimonial non revues depuis plus de vingt ans (*Hydrocotyle vulgaris* L., *Menyanthes trifoliata* L., *Utricularia vulgaris* L., *Spiranthes aestivalis* (Poiret) L.C.M. Richard, cette dernière figurant à l'annexe 4 de la directive habitat).

## MENACES POTENTIELLES

Les incendies, l'assèchement par abaissement de la nappe d'eau, la colonisation par les ligneux.

## RECOMMANDATIONS DE GESTION

Vue l'étendue occupée par la roselière, il serait sage d'éviter l'homogénéisation de la formation, en variant les modes de gestion : pâturage dans les secteurs favorables pour faire réapparaître les habitats plus ras, fauche sur une partie de la roselière et aucune intervention sur le reste. Les incendies et l'assèchement sont à proscrire.

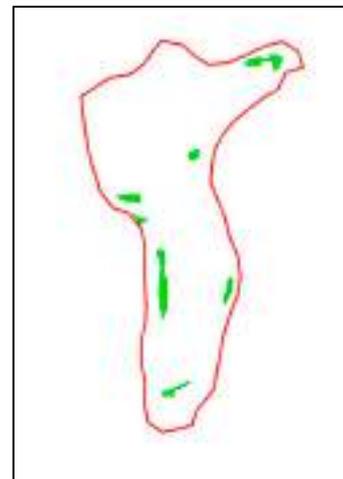
**14 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires**

**6430-1**

37.1

intérêt communautaire

Surface sur le site : 0,59 ha. 3,1 % du site



**CARACTÈRES GÉNÉRAUX**

Formations de hautes herbes formant des lisières sur les marges du marais en bordure des zones boisées. Le sol frais est généralement riche en azote.

**PHYSIONOMIE ET CORTÈGE FLORISTIQUE**

Habitat dominé par *Filipendula ulmaria*, *Lysimachia vulgaris* L., *Eupatorium cannabinum*, *Angelica sylvestris*, *Juncus effusus*, *Urtica dioïca*,

**TYPICITÉ**

Habitat typique.

**REPRÉSENTATIVITÉ**

Habitat couvrant une faible surface, mais assez bien représenté sur les lisières.

**ÉTAT DE CONSERVATION**

Bon

**DYNAMIQUE DE LA VÉGÉTATION**

Tendance à la colonisation par les ligneux

**INTÉRÊT PATRIMONIAL**

Intérêt secondaire du fait de la fréquence assez importante de ces formations dans la région.

**RECOMMANDATIONS DE GESTION**

Laisser faire la dynamique spontanée de cette végétation. Eventuellement réouverture par broyage pour ré installer la mégaphorbiaie.



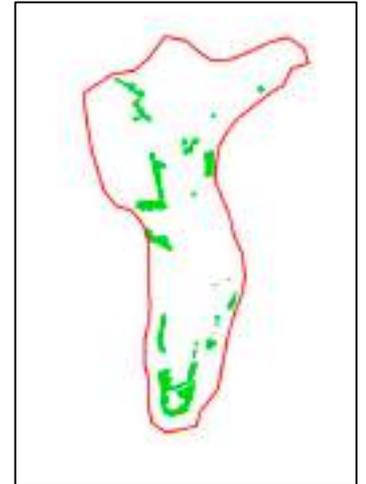
**15 – Forêts alluviales résiduelles**

**91E0**

44.3

prioritaire

**Surface sur le site : 1,27 ha. 6,6 % du site**



**CARACTÈRES GÉNÉRAUX**

Formations boisées sur sol humides généralement situées en marge du marais et progressant vers son centre.

**PHYSIONOMIE ET CORTÈGE FLORISTIQUE**

*Alnus glutinosa* (L.) Gaertn., *Frangula alnus* Miller, *Salix aurita* L., *Salix cinerea* L. avec le cortège de la roselière et de la mégaphorbiaie.

**TYPICITÉ**

Colonisation dynamique assez hétérogène du fait des effets lisières importants.

**REPRÉSENTATIVITÉ**

Ces formations boisées ne représentant jamais de vastes surfaces d'un seul tenant.

**ÉTAT DE CONSERVATION**

Dynamique progressive favorable à sa conservation mais défavorable à la conservation des habitats ouverts.

**DYNAMIQUE DE LA VÉGÉTATION**

Progression des ligneux sur les espaces ouverts, à peine contrariée par les incendies. L'abandon des pratiques d'entretien du marais contribue à cette progression.

**INTÉRÊT PATRIMONIAL**

Surfaces trop réduites pour présenter un grand intérêt patrimonial. Néanmoins la présence des arbres et arbustes en lisière des zones ouvertes est un élément important pour l'accueil de l'avifaune.

**RECOMMANDATIONS DE GESTION**

Limiter la progression des boisements en favorisant les habitats de roselières et de cladaies. Maintien de l'existant, notamment en amont du site (extrémité sud) où l'effet couvert boisé est prépondérant.



**Habitats des espèces liées au marais**

- **Le vertigo *Vertigo moulinsiana* (Dupuy, 1849)**

**1016**

intérêt communautaire

**Surface sur le site : 1,88 ha. , 9,8 % du site**

**MILIEUX CONCERNÉS ET CARTOGRAPHIES**

Milieux concernés	Références cartographie (table et code objet)	Surface
Cladaies, roselières, cariçaies	Habitats-rey.shp hab_vertig	1,88 ha



**Important** : la représentation cartographique actuelle est issue des observations effectuées lors de la prospection de 2002 (A. BERTRAND, L. SOUQUE). La présence de *Vertigo moulinsiana* au sud du marais est certaine. Par contre l'ensemble des habitats de roselières, de cladaie et de cariçaie forme l'habitat de cette espèce, soit 12,21 ha et 64% du site.



**CARACTÈRES GÉNÉRAUX**

*Vertigo moulinsiana* est un mollusque terrestre très petit (coquille de 2 à 3 mm de hauteur). Cette espèce vit sur les parties émergées des plantes palustres (*Phragmites*, *Carex*, *Cladium*, *Juncus*) dans les marais calcicoles. Elle se tient à environ 30 ou 50 cm du sol. Même en hiver où elle regagne le sol, elle peut être observée en activité sur les plantes émergées. Les connaissances sur la biologie et l'écologie de l'espèce sont encore très fragmentaires.

**INTÉRÊT PATRIMONIAL**

Cette espèce n'est connue que de moins de dix stations localisées en Midi-Pyrénées, et encore il s'agit d'une région particulièrement bien prospectée par rapport aux autres régions françaises (seuls 5 sites Natura 2000 en France mentionnent cette espèce). Le site du marais du Rey compte 49 espèces de mollusques (A. BERTRAND 2002). Certaines sont rares à très rares en Midi-Pyrénées, d'autres mentionnées pour la premières fois en Aveyron, et une est protégée au niveau national. Parmi ces espèces, *Vertigo moulinsiana*

semble posséder les exigences écologiques les plus strictes et peut servir d'indicateur de qualité du milieu et d'objectif de conservation.

### **ETAT DE CONSERVATION**

Ont été observés en 2002 des individus vivants ainsi que des coquilles vides.

Au regard des populations connues ailleurs, celle du marais du Rey semble cependant être correctement développée.

### **MENACES POTENTIELLES**

Les incendies sont une menace réelle pour les populations de *Vertigo moulinsiana*. Contrairement à beaucoup d'espèces enfouies dans le sol en hiver, le vertigo est directement victime du passage du feu, notamment quand en hiver les conditions climatiques sont favorable au feu : journée ensoleillée chaude succédant à une période de gel. C'est ainsi que l'on peut interpréter en partie<sup>2</sup> l'absence d'observations au sein de la roselière carbonisée en 2002, alors que cet habitat semble favorable à l'espèce. Une autre hypothèse serait liée à une période d'inondation beaucoup plus courte sur la roselière. En effet l'abaissement prolongé de la nappe d'eau est aussi un facteur de menace de cette population.

### **RECOMMANDATIONS DE GESTION**

En l'état actuel des connaissances de l'espèce, il faut :

- maintenir la nappe d'eau à la surface du sol ou juste au dessus
- proscrire l'usage du feu
- assurer un suivi de cette population en lien avec un suivi piézométrique
- maintenir en l'état (végétation et surface) la station où l'espèce est présente

---

<sup>2</sup> la progression et la prospection au sein de la roselière est aussi un frein à l'observation.

### 3. LES ENJEUX

#### 3.1. CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ DES HABITATS DE MARAIS

##### 3.1.1. Conservation des habitats de Cladiaie et du Vertigo

**Cet ensemble constitue l'enjeu majeur de conservation à l'échelle du site et au regard de l'état du patrimoine naturel au niveau régional. Si ces habitats ne sont pas conservés, c'est une part importante du patrimoine régional qui disparaît sans pouvoir être remplacée.**

Milieux concernés	Références cartographie	Surface
Cladiaie	Habitats-rey.shp 12	2,10 ha
Habitat du Vertigo	Habitats-rey.shp hab_vertig	1,88 ha

##### 3.1.2. Gestion des habitats de roselières

Favoriser le maintien de cette formation tout en orientant la gestion du roseau pour faire exprimer les habitats de sols tourbeux présents de façon fragmentaire.

**Cet ensemble constitue un enjeu important de conservation à l'échelle du site mais plus secondaire au niveau régional. Par ailleurs il joue un rôle important dans la conservation des biotopes de la faune, notamment de l'avifaune.**

Milieux concernés	Références cartographie	Surface
Roselières	Habitats-rey.shp 11	7,94 ha.
Cariçaie	Habitats-rey.shp 13	0,32 ha
Fosses et bassins	Habitats-rey.shp 41	0,99 ha.

##### 3.1.3. Conservation des habitats de lisière

**D'intérêt plus mineur au niveau régional, ces lisières contribuent à la diversité biologique du marais.**

Milieux concernés	Références cartographie	Surface
Bois humides	Habitats-rey.shp 15	1,27 ha.
Mégaphorbiaies	Habitats-rey.shp 14	0,59 ha.

### **3.2. MAINTIEN DES CONDITIONS D'ALIMENTATION EN EAU DU MARAIS**

Globalement cet enjeu conditionne la conservation de la totalité des habitats naturels du marais, de plus il contribue à renforcer le rôle fonctionnel du site à l'échelle du bassin versant.

## **4. LES PROPOSITIONS**

### **4.1. LES OBJECTIFS**

#### **4.1.1. Les objectifs pour la conservation de la diversité des habitats de marais**

##### **OBJECTIF 1 : MAINTENIR DES « REFUGES » D'HABITATS RARES ET MENACÉS (NON INTERVENTION)**

Cet objectif consiste à maintenir l'existant. En effet les secteurs à Cladium denses sont dans un état relativement stable. De fait, il faut veiller à ne procéder à aucune intervention humaine perturbante, notamment éviter les incendies, l'assèchement du sol et des interventions visant à contrôler la végétation (fauche, broyage, ..)

##### **OBJECTIF 2 : ÉVITER LA BANALISATION DU MILIEU (APAUVRISSEMENT) EN FAVORISANT DIFFÉRENTS TYPES DE GESTION (PÂTURAGE, FAUCHE)**

La roselière actuelle est un état hétérogène de reconquête des prairies tourbeuses. La non intervention provoquerait une banalisation du milieu du fait de la dynamique végétale (homogénéisation de la roselière et colonisation progressive par les ligneux). Une gestion de cette végétation visant à contrôler son expansion est nécessaire pour conserver une variété d'habitats naturels tourbeux encore présents d'une façon fragmentaire, mais non éternelle ...

##### **OBJECTIF 3 : RÉHABILITER DES SECTEURS POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTS**

Les anciens bassins et fosses d'extraction de tourbe sont des secteurs perturbés mais néanmoins très favorables à l'implantation de stades dynamiques pionniers de la végétation du marais. Leur réhabilitation compléterait le dispositif de conservation des habitats naturels du marais.

#### **4.1.2. Les objectifs pour le maintien des conditions d'alimentation en eau du marais**

##### **OBJECTIF 4 : GARANTIR L'ALIMENTATION EN EAU (QUALITÉ/QUANTITÉ)**

La réussite de cet objectif est la condition sine qua non de la conservation de l'ensemble des habitats du marais. Elle passe par l'utilisation réfléchie des ressources en eau et un contrôle des aménagements pouvant perturber les écoulements d'eau en surface du bassin versant.

## 4.2. LES MESURES

### LES ACTIONS

La traduction des enjeux et des objectifs de conservation des habitats se fait par l'élaboration d'actions.

Une action du document d'objectifs « Marais du Rey » peut être un dispositif à mettre en œuvre, ou un dispositif déjà existant. Les acteurs d'une action peuvent être des particuliers, propriétaires ou exploitants, les services de l'Etat ou des organismes socio-économiques.

Nous n'avons pas limité les actions aux seuls contrats de prestation entre l'Etat et un propriétaire foncier. Les actions concernent également le rappel des lois ou règlements existant, des recommandations qui peuvent être intégrées dans des programmes ou missions d'organismes socio-économiques ou des services de l'Etat.

Les actions sont élaborées pour la durée du document d'objectifs (6 ans) et peuvent être révisées lors des reconductions successives du document.

Une action :

- identifie les habitats bénéficiaires, les milieux concernés ;
- décrit le protocole à mettre en œuvre (objectif à atteindre, cahier des charges, périodicité d'intervention) ;
- évalue le coût.

### LES OPÉRATIONS

La description de l'action est complétée par la description de l'opération. L'opération cite les moyens administratifs et/ou financiers à déployer. Il s'agit des moyens connus actuellement: mesures déjà en cours ou nouvelles opérations proposées par le document d'objectifs (CAD, Contrat Natura 2000).

Les opérations sont citées à titre indicatif dans le document d'objectifs car elles ne sont pas encore toutes finalisées, et leur pérennité n'est pas assurée sur la durée du document d'objectifs.

Dans les opérations, nous distinguons, celles qui pourraient faire l'objet de contrats directement entre le bénéficiaire et l'Etat (CAD, contrat Natura 2000) ; et celles qui pourraient faire l'objet de programmes collectifs que nous nommons « opérations groupées ». Ces dernières sont réservées aux actions qui sortent du cadre des activités économiques, et qui en étant conduites de façon coordonnée seraient plus efficaces tant pour la conservation des habitats naturels que d'un point de vue financier. Un contrat entre le bénéficiaire et l'Etat serait également nécessaire.

### LES MESURES COMPLÉMENTAIRES

Les actions sont complétées par une série de mesures accompagnant la mise en œuvre du document d'objectifs.

Il s'agit :

- du suivi des habitats naturels et d'espèces
- des moyens nécessaires en animation, coordination et expertises
- des besoins en communication et formation

**IMPORTANT :** Le coût des actions est estimatif et maximal. Par ailleurs, le financement des actions proposées dans le présent document n'est pas acquis : les outils financiers mentionnés dans les fiches actions ne sont susceptibles d'être mobilisés qu'après instruction des dossiers de demande d'aide par les services compétents.

### 4.2.1. Les fiches actions

#### PRÉAMBULE

Par commodité les actions ont été regroupées en différents thèmes : actions portant sur le marais ou à sa périphérie, actions préventives, curatives ou de restauration.

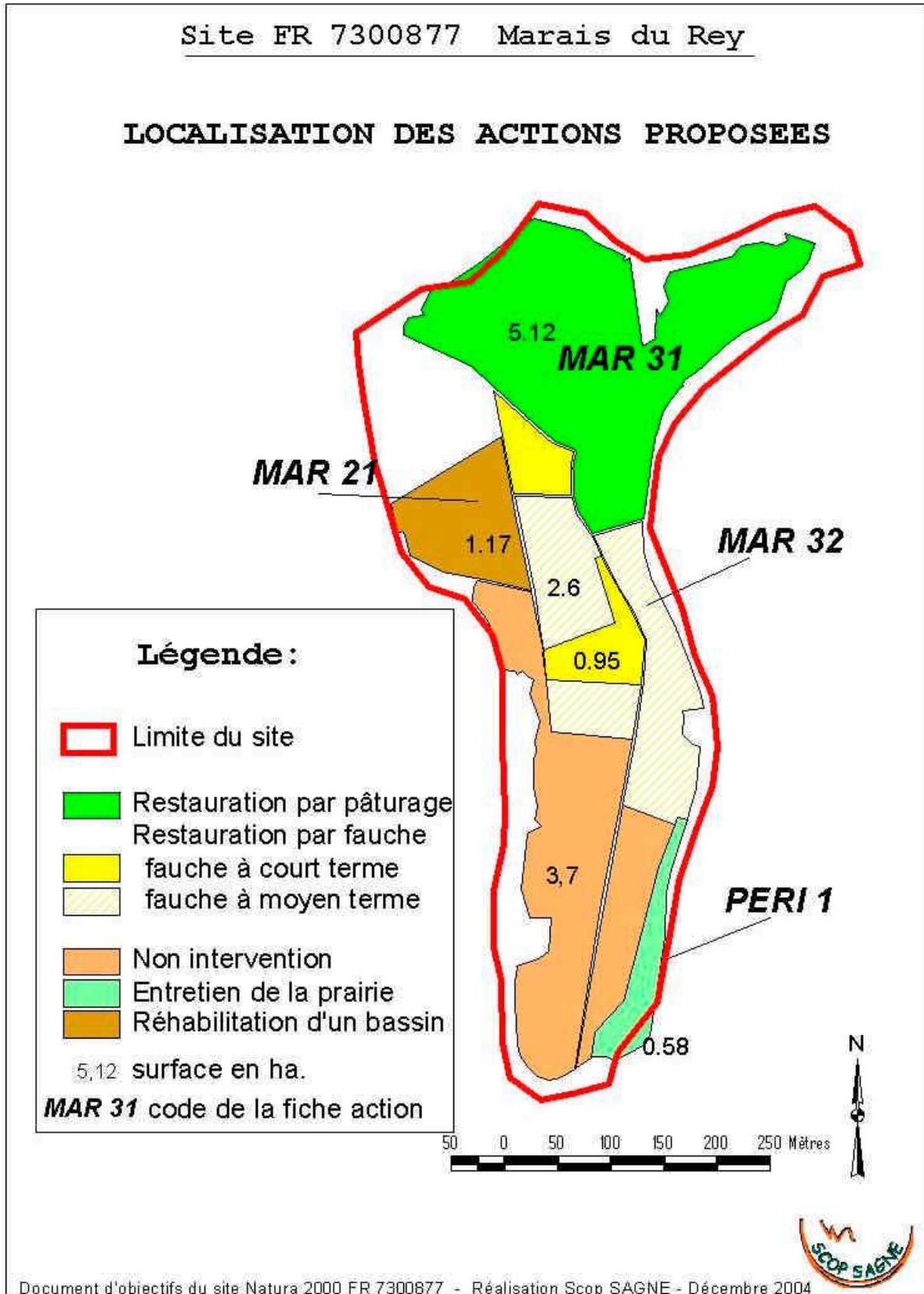
Chaque action est détaillée dans une fiche normalisée, qui mentionne systématiquement le lieu d'intervention (milieux concernés) et les habitats Natura 2000 bénéficiaires. Cette distinction est liée au fait que des actions peuvent avoir des effets indirects sur des habitats non présents sur le lieu d'intervention. Les surfaces indiquées concernent les surfaces pouvant bénéficier de ces actions au vu des travaux de terrain réalisés pour le document d'objectifs.

Les conditions de mise en œuvre et de réalisation sont explicitées. Si l'action nécessite une animation technique particulière pour la mise en œuvre des opérations celle-ci est évaluée et s'ajoute aux charges générales d'animation. Les expertises ou études préalables sont également chiffrées lorsque c'est possible.

Les fiches actions sont complétées par les fiches suivi et les fiches animation et communication.

### REMARQUE TRÈS IMPORTANTE

Un mode de gestion n'a pas été décliné sous forme de fiche action, il s'agit de la « non intervention », qui par définition ne peut pas faire l'objet d'un contrat. Néanmoins cette modalité est l'une des plus importantes à prendre en compte pour la conservation des habitats d'intérêt communautaire, elle contribue à réaliser l'objectif 1 de ce présent document d'objectifs.



carte 11 carte de localisation des actions proposées

## guide de lecture d'une fiche

CODE fiche exemple

Identification

<b>Résumé de l'action</b>	Bref résumé	Indique le niveau de priorité de l'action afin de répondre aux obligations de la directive habitats (3 niveaux)		
<b>Milieux concernés</b>	Milieux physiques sur lesquels portent les contrats (prairies, berge de rivière, haies, forêts, etc.)			
<b>Habitats Natura 2000 bénéficiaires</b>	Code des habitats naturels version UE			
<b>Surfaces (linéaire ou unité) concernées</b>	<b>Objectif à atteindre</b>	<b>Surfaces déjà en phase avec l'action</b>	<b>Surfaces dont l'enjeu est prioritaire</b>	<b>Surfaces envisageables à court terme</b>
D'après l'état initial	Pour que l'action soit considérée totalement réussie	éventuellement	Du point de vue conservation du patrimoine	Objectifs à 6 ans

Description

<b>Objectifs de l'action</b>	Replace l'action dans l'objet de Natura 2000
<b>Description de l'action</b>	Conseils, consignes ou restrictions pour la réalisation de l'action (permet d'établir le Description de l'action d'un contrat ou d'un projet)
<b>Périodicité de l'action</b>	Occasionnelle (travaux uniques), annuelle (gestion périodique).
<b>Conditions de mises en oeuvre</b>	Préalables pour la mise en oeuvre et la réception de l'opération.
<b>Indicateur d'impact</b>	Impact des effets de l'action sur les habitats ciblés
<b>Autres actions pouvant être cumulées avec celle ci</b>	Actions cumulables, obligatoires, ou éventuellement incompatibles

Evaluation

<b>Chiffrage du coût de l'action</b>	<p><u>Accompagnement / expertise</u> : accompagnement de projet, expertises ou études préalables, et travaux d'animation technique spécifique à l'action. Le temps d'animation consacré à l'identification des bénéficiaires n'est pas compté dans cette rubrique.</p> <p><u>Gestion périodique</u> : coût annuel de l'action et coût sur 6 ans</p> <p><u>Travaux uniques de gestion et/ou investissement</u> : travaux unique ou investissement matériel</p>
--------------------------------------	---

Opération

<b>Moyens administratif et/ou financier à déployer</b>	Moyens disponibles actuellement : mesures déjà en cours ou nouvelles opérations proposées par le document d'objectifs (CAD, projets groupés, expertises, suivi, formation, communication).
<b>Indicateur de mise en oeuvre</b>	Paramètre permettant d'évaluer l'état de mise en oeuvre de l'action



## LISTE DES FICHES ACTIONS

<b>MARAIS 51</b>	
<b>MAR1 Actions préventives</b>	<b>51</b>
MAR11 préservation des zones humides .....	51
MAR 12 Engagement de non destruction de zones humides .....	53
MAR 13 Accompagnement des travaux pouvant perturber les conditions d'écoulement des eaux .....	55
MAR 14 Maîtrise foncière et maîtrise d'usage.....	57
<b>MAR2 Actions curatives</b>	<b>59</b>
MAR 21 Réhabilitation des bassins d'extraction de tourbes et de leurs abords .....	59
<b>MAR 3 Actions de restauration</b>	<b>61</b>
MAR 31 Restauration par pâturage.....	61
MAR 32 Restauration par fauche de la roselière.....	63
<b>PERIPHERIE</b>	<b>67</b>
PERI 1 Entretien des prairies .....	67
<b>SUIVI 69</b>	
<b>SUIVI DES HABITATS LIES AU MARAIS</b>	<b>69</b>
SUIVI 1 Tableau de bord de l'usage du marais .....	69
SUIVI 2 Suivi de la cladiaie.....	70
SUIVI 3 Suivi du mollusque Vertigo moulinsiana .....	71
<b>SUIVI DU FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE DU MARAIS</b>	<b>72</b>
SUIVI 4 Suivi piézométrique .....	72
<b>Animation, coordination, expertises</b>	<b>73</b>
ANIMA 1 Animation générale des actions.....	73
ANIMA 2 Les expertises et accompagnement préalables aux actions .....	75
<b>Communication, formation</b>	<b>77</b>
COM 1 Classeur d'accompagnement des contrats .....	77
COM 2 Manifestations d'initiation à la nature.....	79



## MARAIS

### MAR1 Actions préventives

#### MAR11 préservation des zones humides

**Priorité - 1 -**

<b>Résumé de l'action</b>	<b>Rappel de la loi et précisions</b>
---------------------------	---------------------------------------

<b>Milieux concernés</b>	<b>Les zones humides (le marais)</b>
--------------------------	--------------------------------------

<b>Habitats Natura 2000 bénéficiaires</b>	<b>6430, 7210, 92E0</b>
---	-------------------------

<b>Surfaces (linéaire ou unité) concernées</b>	<b>Objectif à atteindre</b>	<b>Surfaces déjà en phase avec la mesure</b>	<b>Surfaces dont l'enjeu est prioritaire</b>	<b>Surfaces envisageables à court terme</b>
12 ha. 24 dont 11ha. 92 d'intérêt communautaire	100%		100%	100%

<b>Objectifs de l'action</b>	<b>Ne pas perturber le fonctionnement hydraulique des zones humides par des actions visant à leur assèchement, drainage, mise en eau ou comblement</b>
------------------------------	--

<b>Description de l'action</b>	<p><b>La loi qui s'impose à tous (dans un site Natura 2000 ou hors d'un site Natura 2000, pour un contractant ou pour un non contractant) impose pour des opérations provoquant « assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais »:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une procédure de déclaration de travaux si la zone asséchée ou mise en eau est &gt;0,1 ha. et &lt; 1ha.</li> <li>• Une procédure d'autorisation de travaux si la zone asséchée ou mise en eau est &gt;= 1ha.</li> </ul> <p style="text-align: right;">Annexe à l'art. L 214-1 Code envt</p> <p>Pour assurer la cohérence des politiques publiques les services de l'Etat, formuleront des avis défavorables pour des opérations provoquant l'assèchement ou la mise en eau de surface &gt;= 1 ha. à l'intérieur du périmètre du site « Marais du Rey » .</p> <p>En l'état actuel de la loi, les opérations visant l'assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais d'une superficie inférieure à 1 ha. ne sont pas illicites, aussi l'Etat cherchera à mettre en œuvre des solutions alternatives aux éventuels projets soumis à déclaration notamment en proposant les actions du présent document d'objectifs.</p> <p>Remarque :</p> <p><i>Si le projet de loi relative au développement des territoires ruraux abouti, il donnera des moyens supplémentaires aux services de l'Etat pour les zones humides (mise en cohérence des politiques publiques ; délimitation des zones humides, gestion de zones humides,</i></p>
--------------------------------	--

Document d'Objectifs du site FR7300877 « TOURBIERE DU REY »  
 - Document de synthèse -

	<p>exonération de taxe foncière).</p> <p><i>La cartographie associée au présent document d'objectifs peut être la base de la délimitation de la zone humide en attendant l'application du projet de loi relative au développement des territoires ruraux. C'est le zonage le plus fin que l'on puisse disposer à ce jour.</i></p>
--	---

<b>Périodicité de l'action</b>	<b><u>permanente</u></b>
--------------------------------	--------------------------

<b>Conditions de mises en oeuvre</b>	<b><u>Application par les services de l'Etat</u></b>
--------------------------------------	--

<b>Indicateur d'impact</b>	<b><u>SUIVI 1 Tableau de bord de l'usage du marais</u></b>
----------------------------	--

<b>Autres actions pouvant être cumulées avec celle ci</b>	
---	--

<b>Chiffrage du coût de l'action</b>	<p><b><u>Accompagnement / expertise :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Gestion périodique :</u></li> <li>• <u>Travaux uniques de gestion et/ou investissement :</u></li> </ul>
--------------------------------------	---

<b>Moyens administratif et/ou financier à déployer</b>	<b><u>Intervention des services de l'Etat</u></b>
--	---

<b>Indicateur de mise en oeuvre</b>	<b><u>Evolution des contentieux par rapport à la loi sur l'eau</u></b>
-------------------------------------	--

**MAR 12 Engagement de non destruction de zones humides**

**Priorité - 1 -**

<b>Résumé de l'action</b>	<b>Engagement du propriétaire d'une zone humide du site à ne pas réaliser d'opérations destructrices de la zone humide.</b>
---------------------------	---

<b>Milieux concernés</b>	<b>Zones humides (marais)</b>
--------------------------	-------------------------------

<b>Habitats Natura 2000 bénéficiaires</b>	<b>6430, 7210, 92E0</b>
---	-------------------------

<b>Surfaces (linéaire ou unité) concernées</b>	<b>Objectif à atteindre</b>	<b>Surfaces déjà en phase avec la mesure</b>	<b>Surfaces dont l'enjeu est prioritaire</b>	<b>Surfaces envisageables à court terme</b>
12 ha. 24 dont 11ha. 92 d'intérêt communautaire	100%		100%	

<b>Objectifs de l'action</b>	<b>Compléter le dispositif réglementaire de préservation des zones humides (Annexe à l'art. L 214-1 Code envt cf TOUR 11), par un dispositif contractuel avec le propriétaire. Compenser l'engagement à ne pas détruire les zones humides par une exonération totale de la taxe foncière (sous réserve de l'application du projet de loi relative au développement des territoires ruraux).</b>
------------------------------	---

<b>Description de l'action</b>	<p><b>Le contractant s'engage sur ses parcelles de zones humides (quelle que soit leur superficie) :</b></p> <p><b>à ne pas retourner le sol</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>à ne pas mettre en culture, semer ou planter des végétaux</li> <li>à ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau</li> <li>à ne pas fertiliser ni amender ni utiliser de produits phytosanitaires</li> <li>à ne pas curer les fossés existants</li> <li>à ne pas faire de feu pastoral (écobuage)</li> </ul> <p><b>En outre le contractant peut s'engager à mettre en œuvre des mesures de gestion du présent document d'objectifs.</b></p>
--------------------------------	---

<b>Périodicité de l'action</b>	<b>Contrat pluriannuel</b>
--------------------------------	----------------------------

<b>Conditions de mises en oeuvre</b>	<p><b>Dans le cadre de l'application des actions du document d'objectifs : engager toutes les parcelles de zones humides d'un même propriétaire ou exploitant (il serait incohérent de lui permettre de laisser détruire certaines et l'aider à conserver d'autres).</b></p> <p><b>Pour avoir une démarche cohérente par rapport aux priorités du document d'objectifs, cet engagement est obligatoire pour accéder aux autres actions du doc. ob. (pour tous les propriétaires ou exploitants du marais).</b></p> <p><b>D'une manière générale, cet engagement est obligatoire et préalable à tout contrat ou toute action portant sur ces parcelles de zones humides à l'aide de financement public (notion de conditionnalité des aides).</b></p>
--------------------------------------	--

Document d'Objectifs du site FR7300877 « TOURBIERE DU REY »  
 - Document de synthèse -

	<p><b>Annexer ces engagements à tous les contrats établis dans le cadre du document d'objectifs.</b></p> <p><b>Bilan annuel et rapport au comité de pilotage.</b></p>
<b>Indicateur d'impact</b>	<b>SUIVI 1 Tableau de bord de l'usage du marais</b>
<b>Autres actions pouvant être cumulées avec celle ci</b>	
<b>Chiffrage du coût de l'action</b>	<p><b>Accompagnement / expertise :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Gestion périodique :</u></li> <li>• <u>Travaux uniques de gestion et/ou investissement :</u></li> </ul>
<b>Moyens administratif et/ou financier à déployer</b>	<p><b>Animation générale du site Natura 2000 ; travaux du groupe de travail et du comité de pilotage.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrat type</li> </ul>
<b>Indicateur de mise en œuvre</b>	<b>Evolution du ratio surface zones tourbeuses totale / surface contractualisée. Evolution des surfaces détruites d'après l'état initial.</b>

**MAR 13 Accompagnement des travaux pouvant perturber les conditions d'écoulement des eaux**

**Priorité - 1 -**

<b>Résumé de l'action</b>	<u>Accompagner un projet d'aménagement en évaluant son incidence sur les conditions d'écoulement d'eau en surface du bassin versant et les conséquences sur l'alimentation souterraine en eau du marais. Concerne des travaux d'aménagement ayant des incidences comme la création ou l'entretien de pistes, fossés, canalisations, désertes forestières, ouvrages de franchissement permanent de ruisseau, ou de captages d'eau ...</u>			
<b>Milieux concernés</b>	<u>Le bassin versant du marais et le réseau d'alimentation souterrain.</u>			
<b>Habitats Natura 2000 bénéficiaires</b>	<u>6430, 7210, 92E0</u>			
<b>Surfaces (linéaire ou unité) concernées</b>	<b>Objectif à atteindre</b>	<b>Surfaces déjà en phase avec la mesure</b>	<b>Surfaces dont l'enjeu est prioritaire</b>	<b>Projets envisageables à court terme</b>
12 ha. 24 dont 11ha. 92 d'intérêt communautaire				
<b>Objectifs de l'action</b>	<u>Limitier les effets perturbant les conditions d'alimentation en eau du marais.  <b>Attention loi</b> : Annexe à l'art. L 214-1 Code envt , dont nomenclature 450 : transfert d'eau d'un cours d'eau dans un autre cours d'eau.</u>			
<b>Description de l'action</b>	<u>Information des projets auprès de la DDAF, information du comité de pilotage.</u>			
<b>Périodicité de l'action</b>	<u>Occasionnelle</u>			
<b>Conditions de mises en oeuvre</b>	<u>Examen et expertise sur site par CSP, DDAF et/ou technicien environnement spécialisé en fonctionnement hydrologique des marais. Rapport au maître d'ouvrage et au comité de pilotage. L'action s'applique à l'intérieur du périmètre du site mais aussi à l'extérieur sur le bassin versant du marais. La notion de bassin versant est ici comprise au sens de l'hydrographie de surface mais aussi de l'hydrographie souterraine (fonctionnement karstique). L'hydrographie souterraine n'est pas connue précisément. Une étude serait nécessaire pour l'identifier.</u>			
<b>Indicateur d'impact</b>	<u>SUIVI 1 Tableau de bord de l'usage du marais</u>			
<b>Autres actions pouvant être cumulées avec celle ci</b>				

Document d'Objectifs du site FR7300877 « TOURBIERE DU REY »  
- Document de synthèse -

<b>Chiffrage du coût de l'action</b>	<b>Accompagnement / expertise : Etude pour identifier le réseau hydrographique souterrain. Non chiffrable sans expertise préalable par un spécialiste.</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Gestion périodique :</li><li>• Travaux uniques de gestion et/ou investissement :</li></ul>
<b>Moyens administratif et/ou financier à déployer</b>	<b>Moyens des services de l'Etat (MISE)</b>
<b>Indicateur de mise en œuvre</b>	<b>Nombre de dossiers traités</b>

**MAR 14 Maîtrise foncière et maîtrise d'usage**

**Priorité - 1 -**

<b>Résumé de l'action</b>	<u>En vue d'assurer une gestion cohérente du marais, faciliter la mise en œuvre de solutions de maîtrise foncière ou d'usage lorsqu'il y aura des opportunités de cession de parcelles.</u>			
<b>Milieux concernés</b>	<u>Le marais</u>			
<b>Habitats Natura 2000 bénéficiaires</b>	<u>6430, 7210, 92EO</u>			
<b>Surfaces (linéaire ou unité) concernées</b>	<b>Objectif à atteindre</b>	<b>Surfaces déjà en phase avec la mesure</b>	<b>Surfaces dont l'enjeu est prioritaire</b>	<b>Projets envisageables à court terme</b>
12 ha. 24 dont 11ha. 92 d'intérêt communautaire				
<b>Objectifs de l'action</b>	<u>Limitier le non usage des parcelles. Assurer une gestion cohérente et globale. Permettre de réaliser un projet pédagogique.</u>			
<b>Description de l'action</b>	<u>Achat, convention, bail par une collectivité locale ou un organisme habilité (CREN MP).</u>			
<b>Périodicité de l'action</b>	<u>Occasionnelle</u>			
<b>Conditions de mises en oeuvre</b>	<u>Possibilité de s'appuyer sur la politique d'acquisition Espaces Naturels Sensibles du Conseil général de l'Aveyron.</u>			
<b>Indicateur d'impact</b>				
<b>Autres actions pouvant être cumulées avec celle ci</b>				
<b>Chiffrage du coût de l'action</b>	<u>Accompagnement / expertise : animation foncière sur devis projet au cas par cas</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Gestion périodique :</u></li> <li>• <u>Travaux uniques de gestion et/ou investissement : coût d'achat après évaluation et négociation</u></li> </ul>			
<b>Moyens administratif et/ou financier à déployer</b>	<u>Dossier à proposer si une opportunité se dégage.</u>			
<b>Indicateur de mise en œuvre</b>	<u>Nombre de dossiers traités</u>			



## MAR 2 Actions curatives

### MAR 21 Réhabilitation des bassins d'extraction de tourbes et de leurs abords

**Priorité - 1 -**

<b>Résumé de l'action</b>	<b>Reprofilage et végétalisation . Mise en sécurité. Entretien.</b>			
<b>Milieus concernés</b>	<b>Bassins d'extraction de tourbe et leurs abords.</b>			
<b>Habitats Natura 2000 bénéficiaires</b>	<b>6430, 7210, 92E0</b>			
<b>Surfaces concernées</b>	<b>Objectif à atteindre</b>	<b>Surfaces déjà en phase avec la mesure</b>	<b>Surfaces dont l'enjeu est prioritaire</b>	<b>Aménagements envisageables à court terme</b>
2.68 ha				1.17 ha
<b>Objectifs de l'action</b>	<p><b>1 : amélioration biologique par reprofilage des berges des bassins trop abruptes, végétalisation par entretien périodique des abords (broyage fauche) afin de dégager un espace ouvert pour l'avifaune</b>  <b>2 : mise en sécurité des bassins par contrôle des accès (haies vives, barrières)</b></p>			
<b>Description de l'action</b>	<b>Travaux de génie végétal et d'excavation de matériaux. Puis entretien des abords par broyage.</b>			
<b>Périodicité de l'action</b>	<b>Ponctuelle (travaux uniques d'aménagement) et annuelle pour l'entretien des abords des bassins.</b>			
<b>Conditions de mises en oeuvre</b>	<b>Réalisation d'un cahier des charges techniques pour l'exécution des aménagements (implantation sur site); Convention entre le propriétaire et le maître d'ouvrage des travaux de réhabilitation et d'entretien.</b>			
<b>Indicateur d'impact</b>	<b>SUIVI 1 Tableau de bord de l'usage du marais</b>			
<b>Autres actions pouvant être cumulées avec celle ci</b>				
<b>Chiffrage du coût de l'action</b>	<p><b>Accompagnement / expertise : étude préalable : 1 380 € HT réalisation du cahier des charges techniques pour l'exécution des travaux de réhabilitation.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gestion périodique</b> : entretien des abords : <b>500 € HT/an</b> (forfait pour broyage des abords des bassins (parcelles n° 1415,1413,1411) 1 fois par an par broyeur sur engin léger ou débroussailleuse thermique à dos, environ 2 000 m<sup>2</sup> d'intervention)</li> <li>• <b>Travaux uniques de gestion et/ou investissement</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ travaux d'excavation reprofilage (2 000 m<sup>2</sup>) et génie végétal : 5000 € HT</li> <li>○ pose d'une barrière : 1 000 €</li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>total : 7 380 € HT/ 6 ans (ponctuel) et 3 000 € HT/6 ans (annuel)</b></p>			

Document d'Objectifs du site FR7300877 « TOURBIERE DU REY »  
- Document de synthèse -

<b>Moyens administratif et/ou financier à déployer</b>	<b>Opérations groupées « travaux restauration conservation marais»</b> Réf du modèle de contrat : ATM218
<b>Indicateur de mise en œuvre</b>	<b>Nombre de bassins réhabilités</b>

## MAR 3 Actions de restauration

### MAR 31 Restauration par pâturage

**Priorité - 1 -**

<b>Résumé de l'action</b>	<b>Restauration du marais par pâturage semi extensif.</b>			
<b>Milieux concernés</b>	<b>Roselière</b>			
<b>Habitats Natura 2000 bénéficiaires</b>	<b>7210</b>			
<b>Surfaces concernées</b>	<b>Objectif à atteindre</b>	<b>Surfaces déjà en phase avec la mesure</b>	<b>Surfaces dont l'enjeu est prioritaire</b>	<b>Surfaces envisageables à court terme</b>
5.12 ha				5.12 ha
<b>Objectifs de l'action</b>	<b>Assurer un chargement pastoral moyen à faible (de l'ordre de 0.5 UGB)</b>			
<b>Description de l'action</b>	<b>Pâturage par parc ou parcours</b>			
<b>Périodicité de l'action</b>	<b>Annuelle</b>			
<b>Conditions de mises en oeuvre</b>	<b>Nécessite :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipement de clôtures mobiles,</li> <li>• Conduite d'un cheptel d'équins, ovins ou bovins</li> <li>• Une convention entre l'éleveur et la structure maître d'ouvrage (prêt du matériel, entretien spécialisé sous clôture) ou éventuellement un contrat direct entre l'éleveur et l'Etat (type CAD).</li> </ul>			
<b>Indicateur d'impact</b>	<b>SUIVI 1 Tableau de bord de l'usage du marais</b>			
<b>Autres actions pouvant être cumulées avec celle ci</b>	:			
<b>Chiffrage du coût de l'action</b>	<b>Accompagnement / expertise :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Gestion périodique :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ conduite du troupeau</li> <li>○ broyage saisonnier sous clôture (en même temps que la fauche de la roselière) = 800 €/HT/an = 4800 €/HT/6 ans</li> </ul> </li> </ul> <i>rendement optimiste (le 1<sup>er</sup> passage est le moins rapide) = 400 ml/h, soit 3 heures machine pour 1200 ml + 1,5 heure installation + contribution au déplacement de la machine (23 % du coût total du déplacement) = 800 €/ intervention si l'intervention est couplée avec une autre au même endroit (partage d'une partie des frais fixes), sinon = 1 717 € (990 € d'immobilisation d'1 journée machine + 727 € déplacement, installation chantier)</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Travaux uniques de gestion et/ou investissement :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Matériel de clôture mobile active: 1 200 ml de clôture type spider'pac 3 fils = 1 600 € HT, électrificateur solaire 500 € HT = 2 100 € HT total : <b>2 100 € HT / 6 ans</b></li> </ul> </li> </ul>			
<b>Moyens administratif et/ou financier à déployer</b>	<b>Opérations groupées « travaux restauration conservation marais».</b> <b>Réf. modèle contrat : ATM 207</b>			

Document d'Objectifs du site FR7300877 « TOURBIERE DU REY »  
- Document de synthèse -

<b>Indicateur de mise en oeuvre</b>	<b>Surface restaurée</b>
-------------------------------------	--------------------------

**MAR 32 Restauration par fauche de la roselière**

**Priorité - 1 -**

<b>Résumé de l'action</b>	<b>Broyage ou fauche avec exportation du phragmite</b>			
<b>Milieux concernés</b>	<b>roselière</b>			
<b>Habitats Natura 2000 bénéficiaires</b>	<b>7210</b>			
<b>Surfaces concernées</b>	<b>Objectif à atteindre</b>	<b>Surfaces déjà en phase avec la mesure</b>	<b>Surfaces dont l'enjeu est prioritaire</b>	<b>Surfaces envisageables à court terme</b>
2.95 ha	100%	0	100%	0.95
<b>Objectifs de l'action</b>	<b>Restauration d'une roselière dense par fauche contrôlée (préservation de Vertigo). Fauche annuelle les 3 premières années au moins puis périodicité à revoir en fonction de l'évolution du couvert végétal. Cette action de gestion est complémentaire aux actions de pâturage et à la non intervention proposées sur d'autres secteurs du marais afin de favoriser une mosaïque de couverts végétaux variés.</b>			
<b>Description de l'action</b>	<b>Fauche ou broyage avec exportation au début de l'hiver. Action expérimentale sur 1 ha. les premières années.</b>			
<b>Périodicité de l'action</b>	<b>Annuelle les 3 premières années au moins puis tous les 2 ou 3 ans selon l'évolution du couvert végétal.</b>			
<b>Conditions de mises en oeuvre</b>	<b>Nécessite engins adaptés : faible portance, réglage hauteur de coupe, exportation et évacuation des produits. Attention particulière à apporter aux zones de nidifications de l'avifaune (avis de la LPO nécessaire).</b>			
<b>Indicateur d'impact</b>	<b>SUIVI 1 Tableau de bord de l'usage du marais</b>			
<b>Autres actions pouvant être cumulées avec celle ci</b>				
<b>Chiffrage du coût de l'action</b>	<p><b>Accompagnement / expertise : expertise préalable avifaune LPO : 460 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Gestion périodique</u> :</li> <li>• <u>Travaux uniques de gestion et/ou investissement</u> : Travaux de coupe et de conditionnement (conducteur de chantier et matériel adapté) : 3 377,5 € / ha./an Exportation des matières (déchetterie) : 1 065 € HT/ ha/an</li> </ul> <p>Financement de cette action au coût réel . Le maître d'ouvrage fournira le ou les devis avant contractualisation. Les coûts seront justifiés à partir des références suivantes :</p> <p><b>Références des coûts :</b></p> <p><u>Coupe</u> : (pour sol à faible portance, biomasse type Tourbières et bas marais avec engins spécialisés sur la base des indications du guide d'estimation des coûts de gestion, ENF, 2000, page 99 ; et des travaux réalisés par Scop SAGNE)</p> <p>Option broyage :</p> <p>ENF temps travail homme 23,5 h/ha + temps travail machine 20,5 h/ha Scop SAGNE : (broyage + andainage) 24 h/ha de temps homme + machine</p> <p>Option fauche :</p>			

ENF : temps travail homme 6,5 h/ha + temps travail machine 6,5 h/ha  
Scop SAGNE (fauche + andainage) : 7,5 h/ha de temps homme + machine  
Evaluation : nous partons sur l'hypothèse optimiste où les produits de la fauche peuvent être conditionnés par une mini presse de montagne (seul outil disponible pour le conditionnement en marais sur de petites surfaces), soit 1,25 j de travail (car 1 journée de 8 heures correspond à environ 6 heures de travail homme/machine effectif) soit  $1,25 \times 990 \text{ € HT/j} = \mathbf{1\ 237,5 \text{ € HT / ha}}$ . (sans compter le déplacement des engins sur le site)

Conditionnement :

ENF : chiffres totalement farfelus du fait d'une grossière erreur d'interprétation (car raisonnement établi sur un faible panel statistique d'expériences hétérogènes, ne tenant pas compte du facteur biomasse qui est essentiel pour calculer un conditionnement, or une roselière est une des végétations parmi les plus productive en zone humide, on peut difficilement la comparer à une moliniaie eutrophe par exemple dont la biomasse est environ 4 fois moindre à l'hectare)

Scop SAGNE : rendement d'une mini presse de montagne sur sols peu portants= entre 110 et 125 balles par journées de travail de 8 heures (6 heures effectives). Ici biomasse à exporter = 5 tonnes soit 200 balles de 25 kg (cf + bas). Soit  $200/125 = 1,6$  journées, soit  $1,6 \times 990 \text{ €/j} = \mathbf{1\ 584 \text{ €/ ha}}$ . (sans compter le déplacement des engins sur le site)

Coût du déplacement sur chantier des engins spécialisés : (faucheuse andaineuse, mini presse balle ronde, porte outils chenillé 65 cv, remorque basse pression, quadricycle 35 cv, 4 roues motrices basse pression, engin de levage = 3,5 tonnes de charge, donc véhicule porteur de PTR = 7,5 tonnes) pour une estimation de 260 km AR soit =  $\mathbf{726 \text{ € HT/ déplacement}}$  ( - 170 € si partage du déplacement avec l'action MAR31) soit  $\mathbf{556 \text{ € HT / déplacement}}$

**Total coupe et conditionnement : 3 377,5 € HT/ha.**

Exportation des matières : (sur la base des documents scientifiques de l'ATEN pour les évaluations de biomasses)

Evaluation de la biomasse: de 1,3 à 4 kg de MS/ m<sup>2</sup>/an de production totale pour Phragmites australis (selon JM SINNASSAMY & A MAUCHAMP dans Roselières gestion fonctionnelle et patrimoniale Cahiers techniques n° 63 ATEN 2001); soit au Rey densité moyenne à faible estimée à 2 kg MS/m<sup>2</sup>/an, soit 3 kg de matière non séchée prélevée après la saison d'été dont 1/3 aérienne et 2/3 souterrain (migration des hydrates de carbone dans les rhizomes pendant l'été) soit  $1 \times 10\ 000 \text{ m}^2 = \mathbf{10 \text{ tonnes/ha/an de biomasse aérienne récoltée}}$ . **Nous estimons par expérience avec des végétations similaires que ce chiffre est surévalué d'un facteur 2 probablement. Nous estimons la biomasse à 5 tonnes/ ha. probablement.**

Coût moyen du dépôt en déchetterie (installation classée réglementée pour traitement en unité de compost et non un simple dépôt) = 68 € HT/tonne livrée, soit  $5 \times 68 \text{ €} = \mathbf{340 \text{ € HT/an}}$

Transport à la déchetterie :

2 rotations d'un véhicule 7,5 tonnes de PTR (dont 4 tonnes de CU) (90 km au total) + main d'œuvre pour le chargement =  $\mathbf{250 \text{ €/ha/ an}}$

Regroupement des balles sur aire de stockage :

Poids moyen d'une balle (diam. 55 cm) = 25 kg, soit 200 balles, rendement d'une personne avec remorque adaptée marais = 160 balles/personne, soit 1,25j travail homme =  $\mathbf{475 \text{ €/ha}}$

**Total exportation = 1 065 €/ha/an**

soit pour l'unique ha.  $\mathbf{4\ 442,5 \text{ € HT / an}}$

si interventions années 1, 2, 3 et 5 =  $4 \times 4\ 442,5 = \mathbf{17\ 770 \text{ € HT/ 6 ans}}$

Document d'Objectifs du site FR7300877 « TOURBIERE DU REY »  
- Document de synthèse -

<b>Moyens administratif et/ou financier à déployer</b>	<b>Opérations groupées « travaux restauration conservation marais»</b> <b>Réf modèle de contrat : ATM 219</b>
<b>Indicateur de mise en oeuvre</b>	<b>Surface restaurée</b>



## PERIPHERIE

### PERI 1 Entretien des prairies

**Priorité - 3 -**

<b>Résumé de l'action</b>	<b><u>Pâturage et fauche de prairies en marge du marais à l'intérieur du site Natura 2000.</u></b>			
<b>Milieux concernés</b>	<b><u>Prairie en marge du marais au sud est. (partie amont)</u></b>			
<b>Habitats Natura 2000 bénéficiaires</b>	<b><u>6430, 7210, 92E0</u></b>			
<b>Surfaces concernées</b>	<b>Objectif à atteindre</b>	<b>Surfaces déjà en phase avec la mesure</b>	<b>Surfaces dont l'enjeu est prioritaire</b>	<b>Surfaces envisageables à court terme</b>
0.58 ha	100%			0.58
<b>Objectifs de l'action</b>	<b><u>Maintenir des milieux ouverts pâturés et/ou fauchés en marge du marais.</u></b>			
<b>Description de l'action</b>	<b><u>Le contractant s'engage sur ses parcelles :</u></b> - fertilisation moyenne annuelle totale limitée à 65 u d'azote hors restitution pâturage - Suppression de la fertilisation minérale - pour les prairies naturelles, un seul renouvellement de la prairie maximum avec travail du sol simplifié - pour les prairies temporaires, un seul renouvellement de la prairie avec possibilité de labour - interdictions : nivellement, boisement, écobuage, brûlis, affouragement permanent sur la parcelle, tas d'ensilage sur la parcelle, assainissement par drains enterrés - <b>Désherbage chimique spécifique localisé sous clôture et parties de parcelle en pente (chardons, rumex, orties,..) autorisé sur avis de la CDOA</b> - Exploitation de la prairie par la fauche et/ou le pâturage			
<b>Périodicité de l'action</b>	<b><u>annuelle</u></b>			
<b>Conditions de mises en oeuvre</b>				
<b>Indicateur d'impact</b>				
<b>Autres actions pouvant être cumulées avec celle ci</b>	<b><u>Peut suivre la mesure FO 2</u></b>			
<b>Chiffrage du coût de l'action</b>	<b><u>Accompagnement / expertise :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Gestion périodique</u> : 0.6 x 5x 195.1 = 565.79 €</li> <li>• <u>Travaux uniques de gestion et/ou investissement</u> :</li> </ul>			
<b>Moyens administratif et/ou financier à déployer</b>	<b><u>CAD, réf 2001D11 : 195.1€/ha/an</u></b>			
<b>Indicateur de mise en oeuvre</b>	<b><u>Evolution du ratio prairies contractualisées / surface totale prairies</u></b>			



## SUIVI

### SUIVI DES HABITATS LIES AU MARAIS

#### SUIVI 1 Tableau de bord de l'usage du marais

<b>Résumé de l'action</b>	<b>Tableau de bord de l'état du pastoralisme et des autres usages sur le marais (suivi global permettant d'évaluer l'impact des mesures tant sur les sites contractualisés que sur les sites hors contrat)</b>	
<b>Habitats Natura 2000 concernés</b>	<b>6430, 7210, 92E0</b>	
<b>Mesures du doc ob concernées</b>	<b>Toutes les mesures</b>	
<b>Surfaces (linéaire ou unité) concernées</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Priorité de la mesure</b>
12.24ha	<b>Qualifier et quantifier l'évolution de l'usage du marais (abandon, reconquête, entretien, restauration, destruction...)</b>	<input type="checkbox"/> Indispensable <input type="checkbox"/> Nécessaire <input type="checkbox"/> Complémentaire
<b>Indicateurs suivis</b>	<b>Observation et qualification de l'usage des sites</b>	
<b>Pertinence de l'indicateur / aux habitats Natura 2000</b>	<b>Indicateur global permettant via une analyse diachronique et spatiale d'évaluer les tendances évolutives des zones tourbeuses.</b>	
<b>Protocole de suivi</b>	<b>Observation sur le terrain de toutes les parcelles connues. Analyse des opérations réalisées sur chaque parcelle, et des bilans annuels du comité de pilotage.</b>	
<b>Périodicité du suivi</b>	<b>Année 1 (état de référence du doc ob) et année 6</b>	
<b>Conditions de mises en oeuvre</b>	<b>Visite terrain et mise en forme des informations sous SIG et BD, à articuler avec l'animation des actions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan de l'évolution des contentieux par rapport à la loi sur l'eau</li> <li>• Evolution du ratio surface totale / surface gérée.</li> <li>• Evolution des surfaces détruites d'après l'état initial.</li> </ul>	
<b>Opérateur proposé</b>		
<b>Chiffrage du coût du suivi</b>	<b>Etat de référence N : 0 € HT Réitération N+ 5: 2 jrs x 460 = 920 € HT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement préalable :</li> <li>• Analyse et rédaction des résultats : 2 jrs x 460 = 920 € HT</li> </ul> <b>TOTAL pour 6 ans = 1 840 € HT/ 6 ans</b>	
<b>Moyens administratif et/ou financier à déployer</b>	<b>FGMN</b>	

## SUIVI 2 Suivi de la cladiaie

Résumé de l'action	<u>Protocole de relevés floristiques pour le suivi des habitats les plus rares et les habitats en cours de restauration</u>	
Habitats Natura 2000 concernés	7210	
Mesures du doc ob concernées		
Surfaces (linéaire ou unité) concernées	Résultats attendus	Priorité de la mesure
2.10 ha.	<u>Evaluation de la dynamique végétale de la cladiaie</u>	<input type="checkbox"/> Indispensable <input type="checkbox"/> Nécessaire <input type="checkbox"/> Complémentaire
Indicateurs suivis	<u>Relevés GPS de localisation des populations de Cladium mariscus année n et année n + 6</u>	
Pertinence de l'indicateur / aux habitats Natura 2000	<u>Permet d'évaluer la dynamique d'évolution de la cladiaie.</u>	
Protocole de suivi	<u>Relevés GPS</u>	
Périodicité du suivi	<u>Recueil des données années 1, 6. Résultats année 6.</u>	
Conditions de mises en oeuvre		
Opérateur proposé		
Chiffrage du coût du suivi	<u>Etat de référence N : 1 jrs x 460 € = 460 € HT</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Réitération N+ 5 : = 1jr x 460 € = 460 € HT</u></li> <li>• <u>Investissement préalable :</u></li> <li>• <u>Analyse et rédaction des résultats : 1jrs x 460 € = 460 € HT</u></li> </ul> <p style="text-align: right;">TOTAL pour 6 ans = <b>1 380 € HT/ 6 ans</b></p>	
Moyens administratif et/ou financier à déployer	<u>FGMN</u>	

### SUIVI 3 Suivi du mollusque *Vertigo moulinsiana*

<b>Résumé de l'action</b>	<b>Evaluation de l'état des populations du mollusque <i>vertigo moulinsiana</i></b>	
<b>Habitats Natura 2000 concernés</b>		
<b>Mesures du doc ob concernées</b>		
<b>Surfaces concernées</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Priorité de la mesure</b>
217 ha.	<b>Evolution des populations en lien avec les pratiques de gestion..</b>	<input type="checkbox"/> Indispensable <input type="checkbox"/> Nécessaire <input type="checkbox"/> Complémentaire
<b>Indicateurs suivis</b>	<b>Observation sur les différentes parcelles</b>	
<b>Pertinence de l'indicateur / aux habitats Natura 2000</b>	<b>Le mollusque <i>vertigo moulinsiana</i> est présent sur le site dans la cladiaie et la roselière. L'observation directe de la population au cours du temps permettra de montrer :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Son maintien éventuel sur le site</li> <li>○ L'impact des différentes modalités de gestion (pâturage, fauche, abandon et feu accidentel)</li> </ul>	
<b>Protocole de suivi</b>	<b>Echantillon de stations parcourues avec le même protocole d'observation (observation et prélèvement de litière).</b>	
<b>Périodicité du suivi</b>	<b>Année 1 et année 6</b>	
<b>Conditions de mises en oeuvre</b>	<b>Ne nécessite que des moyens humains : malacologue compétent.</b>	
<b>Opérateur proposé</b>		
<b>Chiffrage du coût du suivi</b>	<b>Etat de référence N : 920 € HT (2 jr)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Réitération N+ 5</u> : 920 € HT</li> <li>• <u>Investissement préalable</u> :</li> <li>• <u>Analyse et rédaction des résultats</u> :3 jr = 1380 € HT</li> </ul> <b>TOTAL pour 6 ans = 3 220 € HT/6 ans</b>	
<b>Moyens administratif et/ou financier à déployer</b>	<b>FGMN</b>	

## SUIVI DU FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE DU MARAIS

### SUIVI 4 Suivi piézométrique

<b>Résumé de l'action</b>	<b>Suivi des mouvements de la nappe d'eau</b>	
<b>Habitats Natura 2000 concernés</b>	<b>6430, 7210, 92E0</b>	
<b>Mesures du doc ob concernées</b>		
<b>Surfaces (linéaire ou unité) concernées</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Priorité de la mesure</b>
12.24	<b>Mise en relation des mouvements de la nappe d'eau avec le bilan hydrique et les perturbations externes (pompage).</b>	<input type="checkbox"/> Indispensable <input checked="" type="checkbox"/> Nécessaire <input type="checkbox"/> Complémentaire
<b>Indicateurs suivis</b>		
<b>Pertinence de l'indicateur / aux habitats Natura 2000</b>	<b>Indicateur global, qui permettra de montrer ou non si il y a assèchement périodique du marais, et cela en lien avec l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire. L'autre intérêt est de faire comprendre à la population locale le fonctionnement et le rôle du marais, afin de susciter une meilleure acceptation des actions de conservation.</b>	
<b>Protocole de suivi</b>	<b>Pose de piézomètres (5 piézomètres environ), enregistrement semi automatique</b>	
<b>Périodicité du suivi</b>	<b>Relevé de données en continu</b>	
<b>Conditions de mises en oeuvre</b>	<b>Appareillage léger. Relevés des données.</b>	
<b>Opérateur proposé</b>		
<b>Chiffrage du coût du suivi</b>	<b>Hypothèse basse : 1h/semaine pour relever les données enregistrées (sur tambour enregistreur) confié à une personne locale et 16 h/an de maintenance matériel. Soit 52 heures x 15 € = 780 € et 16 h x 57,5 = 920 € = 1 700 €/an</b> <b>Etat de référence N : relevé des données = 2 760 € HT/an (4 heures/ mois déplacement et maintenance des appareils)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réitération N+ x : idem 2 760 € HT</li> <li>• Investissement préalable :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pose des piézomètres et appareillage : 2 500 €</li> </ul> </li> <li>• Analyse et rédaction des résultats : année N + 6 : 3 jours traitement et mise en forme des données = 1 380 € HT</li> </ul> <b>Total pour 6 ans = 20 440 € HT/ 6 ans ou 14 080 € HT/6ans</b>	
<b>Moyens administratif et/ou financier à déployer</b>	<b>Crédits FG MN</b>	

## ANIMATION, COORDINATION, EXPERTISES

### ANIMA 1 Animation générale des actions

**Priorité - 1 -**

Résumé de l'action	<b>Mise en œuvre et suivi des actions. Identifications des bénéficiaires (contractants, et maîtres d'ouvrage). Délégation des opérations aux organismes concernés. Suivi et rapport au comité de suivi.</b>
Objectifs de l'action	<b>Mise en œuvre et suivi des actions.</b>
Description de l'action	<b>Rencontres individuelles avec chaque bénéficiaire potentiel. Examen de leur terrain et identification des opérations applicables. Explication des contrats (vulgarisation). Réalisation des démarches administratives (simplification de la mesure pour les ayants droits) et assistance technique pour le montage des dossiers. Mise en relations avec les maîtres d'œuvres potentiels (animateur des CAD, experts, maître d'ouvrages d'opérations groupés, ...). Contacts avec les financeurs potentiels. Conseil et information sur la réglementation en vigueur. Pré-instruction technique et administrative des dossiers. Suivi de l'exécution des opérations. Tenue en double exemplaire d'un classeur de suivi pour chaque bénéficiaire (intégration dans une base de données de suivi). Réalisation du journal de liaison. Relations avec le comité de suivi et l'administration.</b>
Périodicité de l'action	<b>annuelle</b>
Conditions de mises en oeuvre	<b>Relation contractuelle entre un organisme et l'Etat</b>
Indicateur d'impact	<b>Rapport au comité de suivi</b>
Autres actions pouvant être cumulées avec celle ci	<b>A l'animation générale, s'ajoute des expertises technique spécifique selon les contrats (ANIMA 2) et les actions de communication et de formation.</b>
Chiffrage du coût de l'action	<b>Accompagnement / expertise : 10 jours technicien (380 €) et 5 jours ingénieur (460€) / an = 6 100 € HT /an</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion périodique :</li> <li>• Travaux uniques de gestion et/ou investissement :</li> </ul> <b>TOTAL pour 6 ans = 36 600 € HT/ 6 ans</b>
Moyens administratif et/ou financier à déployer	



**ANIMA 2 Les expertises et accompagnement préalables aux actions**

**Priorité - 1 -**

<b>Résumé de l'action</b>	<u>Etudes complémentaires, diagnostics préalables, assistance techniques spécifiques.</u>
<b>Objectifs de l'action</b>	<u>Assistance pour mise en œuvre de certaines actions.</u>
<b>Description de l'action</b>	<u>Selon l'action, cf. chaque fiche action MAR 21 et MAR 32</u>
<b>Périodicité de l'action</b>	<u>Selon l'action</u>
<b>Conditions de mises en œuvre</b>	<u>Relation contractuelle entre un organisme expert et l'Etat. Intervention à la demande de l'animateur.</u>
<b>Indicateur d'impact</b>	<u>Comité de suivi</u>
<b>Tableau des actions</b>	<u>Cf feuille de calcul annexe</u>
<b>Chiffrage du coût de l'action</b>	<u>Accompagnement / expertise : 1 840 € HT / 6 ans</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Gestion périodique :</u></li> <li>• <u>Travaux uniques de gestion et/ou investissement :</u></li> </ul> <p style="text-align: center;">TOTAL pour 6 ans = 1 840 € HT / 6 ans</p>
<b>Moyens administratif et/ou financier à déployer</b>	



## COMMUNICATION, FORMATION

### COM 1 Classeur d'accompagnement des contrats

**Priorité - 1 -**

<b>Résumé de l'action</b>	<b>Edition et mise en forme de documents de compréhensions des mesures et du programme pour les contractants.</b>
<b>Objectifs de l'action</b>	<b>Assistance pour mise en œuvre des contrats auprès du contactant (simplification des démarches). Archivage des documents pour le suivi et le contrôle des mesures.</b>
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Classeur réalisé en double (1 fourni au contractant et 1 archivé par l'animateur) rassemblant toutes les pièces ayant permis d'établir les contrats, tout les document permettant leur suivi et contrôle et des documents de vulgarisation permettant une meilleur compréhension des mesures par les contractants.</b></p> <p>Contiendra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Note simplifiée présentant l'objectif général de Natura 2000</li> <li>▪ Notes simplifiées présentant chaque mesure contractualisée et mettant en évidence l'engagement du contractant</li> <li>▪ Cartes parcellaires de la propriété avec mention des contrats</li> <li>▪ Les contrats</li> <li>▪ Les documents pour le suivi administratif des contrats</li> <li>▪ Album photographique</li> </ul>
<b>Périodicité de l'action</b>	<b>Pendant toute la durée du programme</b>
<b>Conditions de mises en oeuvre</b>	<b>Par l'animateur. La réalisation est comptabilisée dans l'animation générale. Seuls les frais d'édition et de publication de documents sont chiffrés ici.</b>
<b>Indicateur d'impact</b>	<b>Comité de suivi</b>
<b>Chiffrage du coût de l'action</b>	<p><b>Accompagnement / expertise :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Gestion périodique :</u></li> <li>• <u>Travaux uniques de gestion et/ou investissement :</u>                      (2 x 5 exemplaires x 100 €) = 1 000 € HT                      TOTAL pour 6 ans = <b>1 000 € HT / 6 ans</b></li> </ul>
<b>Moyens administratif et/ou financier à déployer</b>	



**COM 2 Manifestations d'initiation à la nature**

**Priorité - 1 -**

<b>Résumé de l'action</b>	<u>Découvertes naturaliste par visite de terrain pour le grand public, les scolaires,....</u>
<b>Objectifs de l'action</b>	<u>Faire comprendre l'intérêt des mesures de conservation de la nature engagées par l'Etat</u>
<b>Description de l'action</b>	S'appuyer si possible sur les manifestations nationales existantes : nuit de la chauve souris, journée des zones humides (fréquence grenouille ou autre comme journée mondiale RAMSAR). Sur les initiatives départementales (politique ENS CG 12) et sur l'éducation nationale. Réalisation sous forme de visites terrains.
<b>Périodicité de l'action</b>	
<b>Conditions de mises en oeuvre</b>	<u>Avec naturalistes pédagogues compétents</u>
<b>Indicateur d'impact</b>	<u>Comité de suivi</u>
<b>Chiffrage du coût de l'action</b>	<u>Accompagnement / expertise : 2 000 € HT</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Gestion périodique :</u></li> <li>• <u>Travaux uniques de gestion et/ou investissement :</u></li> </ul> TOTAL pour 6 ans = <b>12 000 € HT / 6 ans</b>
<b>Moyens administratif et/ou financier à déployer</b>	



#### 4.2.2. Tableau de synthèse des actions

actions	gestion		accomp. / expert.	suivi	comm.	Total /action
	CAD	FGMN				
<b>MARAIS</b>						
<b>MAR 1 Actions préventives</b>						
MAR 11 préservation des zones humides	-	-	-	-	-	- €
MAR 12 engagement de non destruction	-	-	-	-	-	- €
MAR 13 Accompagnement des travaux	-	-	-	-	-	- €
MAR 14 Maîtrise foncière et d'usage	-	-	-	-	-	- €
<b>MAR 2 Actions curatives</b>						- €
MAR 21 Réhabilitation d'un bassin		6 000	1 380			7 380 €
<b>MAR 3 Actions de restauration</b>						- €
MAR 31 Restauration par pâturage		6 900				6 900 €
MAR 31 Restauration par fauche		17 770	460			18 230 €
<b>PERIPHERIE</b>						- €
PERI 1 Entretien des prairies	566					566 €
<b>SUIVI</b>						- €
SUIVI 1 tableau de bord de l'usage du marais				1 840		1 840 €
SUIVI 2 Suivi de la Cladiaie				1 380		1 380 €
SUIVI 3 Suivi du Vertigo				3 220		3 220 €
SUIVI 4 Suivi piézométrique				14 080		14 080 €
<b>COMMUNICATION</b>						- €
COM 1 Classeur d'accompagnement des contrats					1 000	1 000 €
COM 2 Manifestations d'initiation à la nature					12 000	12 000 €
<b>ANIMATION</b>						- €
ANIMA 1 Animation générale des contrats				36 600		36 600 €
ANIMA 2 Les expertises et accompagnements			1 840			1 840 €
	566	30 670	1 840	57 120	13 000	<b>105 036 €</b>

Tableau 7 coût prévisionnel des actions pour 6 ans



## 5. TABLE DES ILLUSTRATIONS

carte 1 Localisation du site "Marais du Rey" carte IGN 2239 Est .....	5
carte 2 Limite du site Natura 2000 et du marais .....	6
carte 3 Carte de l'occupation du sol .....	7
carte 4 parcellaire cadastral.....	9
carte 5 carte des propriétés.....	10
carte 6 propriétés consultées.....	17
carte 7 Carte des habitats naturels.....	24
carte 8 Distribution des habitats naturels d'intérêt communautaire .....	25
carte 9 Distribution des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.....	26
carte 10 Carte des surfaces d'intérêt communautaire.....	27
carte 11 carte de localisation des actions proposées .....	46
Figure 1 diagramme d'occupation du sol.....	7
Figure 2 extrait du « Catalogue des plantes vasculaires de l'Aveyron » Antoine BRAS-1877....	31
Figure 3 extrait du « Catalogue des plantes vasculaires de l'Aveyron » Antoine BRAS 1877....	33
Tableau 1 Table parcellaire .....	11
Tableau 2 Synthèse par propriétaire.....	12
Tableau 3 Principaux propriétaires .....	12
Tableau 4 Typologie des habitats naturels cartographiés.....	22
Tableau 5 Liste des fichiers cartographiques .....	22
Tableau 6 Synthèse de la table de la couche cartographique « habitats_rey.shp » .....	23
Tableau 7 coût prévisionnel des actions pour 6 ans .....	81
cliché 1 Lavoir datant de 1878.....	8
cliché 2 Abandon du marais.....	18
cliché 3 roselière après le passage du feu – avril 2002.....	20

Ont contribué à la rédaction de ce document :

**SCOP SAGNE**

Jacques THOMAS  
Céline THOMAS

**Expert indépendant**

Alain BERTRAND

**DIREN MIDI-PYRÉNÉES :**

Claudie ARTERO  
Jean-Pierre CASSAGNE

**DDAF DE L'AVEYRON**

Jean-Louis CROS  
Anne BOISTEAUX

Opérateur du document d'objectifs : **SCOP SAGNE**



Préfecture de l'Aveyron  
Place Charles de Gaulle  
BP 715 - 12007 RODEZ cédex  
Tél : 05 65 75 71 71

Direction Régionale de l'Environnement Midi-Pyrénées  
Cité administrative, Bv Armand DUPORTAL  
Bât G 31074 Toulouse  
Tél : 05 62 30 26 26

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aveyron  
Route de Moyrazès  
12033 RODEZ cédex 9  
Tél : 05 65 73 50 00



SCOP SAGNE  
Amalvit  
81470 Péchaudier  
Tél: 05 63 75 28 73

DIRECTION  
RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
MIDI-PYRÉNÉES



  
*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DE L'AVEYRON



*Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt  
de l'Aveyron*